



Résidence Saint Martin

16 rue Saint Martin
44750 Campbon

PROJET D'ETABLISSEMENT 2025-2030

Date d'entrée en vigueur :
Janvier 2025

Période de validité :
Janv. 2025 à Janv. 2030

Table des matières

INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
I. Notre histoire	5
II. Nos valeurs et objectifs	6
III. Nos missions et données clés	8
IV. La conception architecturale de notre EHPAD	10
PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA RESIDENCE SAINT MARTIN	12
I. Le parcours de la personne âgée	12
A. De la procédure d'accueil à l'intégration de la personne âgée	12
B. Le volet hôtellerie et restauration	16
1. L'hôtellerie	16
2. La restauration	17
C. Le volet vie sociale et animation	18
D. Le projet d'unité de vie protégée.....	20
1. L'accueil.....	21
2. L'environnement adapté.....	22
3. Le projet de vie.....	22
4. Le personnel	23
II. Les outils de pilotage au service de l'accompagnement des personnes âgées	24
A. Notre politique relative aux soins et à la promotion de l'autonomie	24
1. Les soins	24
2. La promotion de l'autonomie	27
B. Notre politique de qualité et de gestion des risques	28
1. La démarche qualité	28
2. La gestion des risques.....	29
C. Notre politique de continuité et de fluidité des parcours.....	30
D. Notre politique en matière de ressources humaines	32
1. Organisation et fonctionnement de la structure.....	32
2. Formation et fidélisation des professionnels	33
3. Gestion des risques professionnels.....	34
4. Gestion des ressources humaines	34
E. Les modalités de pilotage interne de notre structure.....	34
NOS OBJECTIFS SUR LES 5 ANS À VENIR	37
ORIENTATIONS TERRITORIALES ET PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES	60

INTRODUCTION

Document incontournable et central pour notre structure lui conférant un cadre d'action et une identité propre, ce nouveau projet d'établissement a été élaboré en tenant compte des éléments obligatoires devant y figurer (article L. 311-8 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 et décret n° 2024-166 du 29 février 2024) et au regard des critères mentionnés dans le nouveau référentiel de la haute autorité de santé. Nous nous sommes également appuyés sur les derniers rapports d'évaluation qualité, du guide de recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux (ANESM), mais aussi des corrections et améliorations demandées précédemment par l'agence régionale de santé et le conseil départemental.

Un projet pour qui ?

- Pour les personnes accompagnées qui viennent pour une nouvelle étape de vie,
- Pour le personnel qui vient y travailler,
- Pour les personnes extérieures à l'établissement (entourage et partenaires).

Un projet pour quoi ?

- Pour s'assurer que les moyens mis en œuvre dans l'établissement garantissent effectivement les droits et libertés des personnes accueillies et répondent à leurs attentes,
- Pour s'assurer que le personnel a bien connaissance des objectifs prioritaires et des moyens mis en œuvre pour les réaliser et peu à peu faire coïncider projet et réalité,
- Pour s'assurer que les différentes parties prenantes (y compris partenaires) ont les informations et les outils nécessaires pour contribuer à la dynamique du projet et à la démarche d'amélioration de la qualité.

Le présent projet a été élaboré de manière pluridisciplinaire : les professionnels ont réfléchi sur les thématiques centrales contenues dans un projet d'établissement ainsi que sur le plan d'actions. Ainsi, la direction, les représentants des personnes accompagnées et les professionnels ont été associés à la construction de ce projet (questionnaires, groupes de travail...). Ce document a été élaboré selon les valeurs définies peu à peu et partagées, grâce à une équipe qui prend soin de la fragilité due au vieillissement et aux personnes accueillies désireuses d'autonomie et d'accompagnement jusqu'au bout de leur vie dans le respect de leur identité et de leur individualité.

Fort de ce travail collaboratif, notre nouveau projet d'établissement fixe des actions à court, moyen et long terme afin de servir nos nouvelles ambitions pour les cinq ans à venir.

Son contenu n'est pas exhaustif. Il a été limité pour rester un outil pratique qui :

- Donne des repères sur nos pratiques professionnelles sans être trop descriptif,
- Donne des repères sur nos orientations pour les années à venir,
- Est suffisamment concret pour permettre aux professionnels de se projeter dans l'action.

Nous avons eu à cœur de construire ce nouveau projet d'établissement en tenant compte de notre histoire et de nos valeurs qui nous animent au quotidien et qui se traduisent dans l'accompagnement que nous proposons aux personnes âgées accueillies. A ce titre, les professionnels occupent une place essentielle dans notre projet étant la clé de voûte de nos ambitions futures.

Ce nouveau document s'articule avec un ensemble d'outils permettant d'avoir une vision complète de nos services et de nos pratiques et notamment le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, les procédures, et protocoles.

Ce projet d'établissement, susceptible d'évolutions régulières car non figé dans le temps, a été présenté au Conseil de la Vie Sociale et est à la disposition à l'accueil pour toute personne qui souhaiterait le consulter (proches, partenaires...). Il a également fait l'objet d'un envoi à nos autorités de tarification et de contrôle.

Avant de vous présenter notre nouveau projet d'établissement, il nous semble important de clarifier la terminologie que nous employons tout au long de celui-ci. En effet, le choix des mots reflète notre histoire, notre philosophie et nos valeurs que nous nous efforçons de porter au quotidien.

Ainsi :

- Au lieu de parler de « prise en charge », nous préférons le terme « **accompagnement** », le premier faisant davantage référence à un « poids » que pourrait représenter la personne âgée pour le personnel et la structure,
- Nous préférons parler de « **perte de capacité** » ou encore de « **perte d'autonomie** » (cognitive, physique, sociale) plutôt que de « dépendance »,
- Nous parlerons souvent de « **résidence** » pour désigner l'EHPAD,
- Concernant l'unité de vie protégée, nous avons l'habitude de parler d'« unité fermée » avec les médecins et la famille pour leur expliquer le fonctionnement et l'organisation. Cependant, au sein de l'établissement, nous appelons cette unité « **l'unité des 1000 Pensées** » en référence au travail quotidien qui est fait pour les personnes atteintes de troubles cognitifs.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

I. Notre histoire

En 1930, l'abbé Jaumouillé, curé de Campbon, souhaite doter sa paroisse d'une maison hospitalière. Une ancienne commerçante fait don d'une maison relativement importante place de l'église et d'un terrain de presque deux hectares route de Quilly. Des soins commencent à être prodigués dans la maison située place de l'Eglise, et dans la paroisse par trois religieuses de l'Immaculée Conception de la Haie Mahéas.

Au début de l'année 1939, la grande maison est agréée par la préfecture. Cela entraîne des ressources fixes et régulières qui permettent d'investir dans un peu plus de confort. Les demandes d'admission devenant plus fréquentes, il est nécessaire d'augmenter le nombre de lits. En 1942, le grenier de la maison est alors aménagé pour y installer trente lits supplémentaires.

Après la guerre, Mère Catherine, la supérieure, en accord avec l'abbé Freuchet, curé de Campbon, envisage la construction d'une maison plus importante. Les fondations d'un bâtiment débutent en 1947 sur la parcelle route de Quilly (au 16 rue Saint-Martin à ce jour). La population de Campbon apporte bénévolement une grande aide.

Après 7 ans de travaux, le 27 septembre 1954 le nouvel « Hospice de Campbon » est inauguré. La nouvelle maison compte 70 lits dont une dizaine pour un service de médecine.

En décembre 1953, la gestion de l'hospice de Campbon est confiée à « l'Association Hospitalière de Campbon », association de bienfaisance soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901. Son fonctionnement est alors assuré par sept religieuses de la Haie Mahéas. Pour répondre aux demandes d'admission de plus en plus pressantes, il est entrepris l'aménagement des combles en chambres allant d'un à deux lits.

Le 30 janvier 1967, les travaux d'aménagement sont terminés et l'inauguration a lieu en présence des autorités de l'action sanitaire et sociale régionales et locales.

Le 1^{er} février 1974, l'Association Hospitalière de Campbon devient attributaire de l'immeuble en vertu d'un arrêté ministériel.

En 1980, l'humanisation de l'établissement devient de plus en plus impérative. Plusieurs chambres sont occupées par plusieurs lits. Cela va à l'encontre du confort souhaité pour les patients accueillis. Le Conseil d'Administration envisage alors la construction d'une aile supplémentaire et la mise aux normes du bâtiment existant.



Depuis 1990, l'établissement a continué son évolution architecturale pour parfaire à l'accompagnement des résidents en s'appuyant sur les valeurs de l'association et les besoins du territoire : travaux de rénovation, ouverture d'une unité protégée, construction d'une aile supplémentaire...

Entre 2018 et 2019 a lieu l'inauguration de la fin des travaux de construction d'un lotissement de 9 maisons à quelques mètres de la résidence Saint Martin : le Hameau Saint Martin, rattaché à l'Association Hospitalière. En 2021 a lieu l'ouverture de six nouvelles maisons au Hameau Saint Martin.

L'association est administrée par un conseil d'administration, composé de 12 administrateurs, dont le renouvellement se fait en partie lors de l'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration élit lui-même son propre bureau : président, secrétaire et trésorier. Il a une compétence d'attribution et délibère sur les points énumérés par la loi dont le budget.

II. Nos valeurs et objectifs

Nos actions, nos prestations et nos réflexions sont guidées au quotidien par différentes valeurs qui nous unissent.

Nous nous attachons, en premier lieu, à veiller aux modalités concrètes d'application des **droits et libertés de la personne âgée accueillie**, à savoir :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité,
- Le libre choix entre les prestations proposées,
- Une prise en charge individualisée de qualité, favorisant leur autonomie, adaptée à leur âge et à leurs besoins, et respectant leur consentement éclairé,
- La confidentialité des informations les concernant,
- L'accès à toute information ou document relatif à leur prise en charge et l'information sur leurs droits fondamentaux,
- Leur participation directe ou avec l'aide de leur représentant légal au projet d'accompagnement qui les concerne.

Le respect de ces droits et libertés doit se faire au regard des choix opérés, de la gestion des contradictions, du principe de bientraitance, le tout éclairé par une réflexion éthique qui nous anime et ce, en cohérence avec les valeurs de l'organisme gestionnaire.

Notre projet d'établissement s'articule autour de deux objectifs principaux :

- **La bientraitance**, comme objectif prioritaire,
- **L'ouverture** de l'établissement « à » et « sur » son environnement, comme objectif transversal.

Ces objectifs se déclinent dans :

- Un projet de soins qui prend en compte la fragilité des résidents,
- Un projet d'animation centré sur l'ouverture vers l'extérieur,
- Un projet d'hébergement pour maintenir son mode de vie avec des repas préparés sur place, avec des produits locaux et une chambre à son image.

L'ensemble de nos actions n'a et n'aura de cesse de tendre vers l'amélioration des conditions de vie des personnes accueillies. La direction de la résidence Saint Martin affirme sa volonté de promouvoir et d'encourager **une politique forte en faveur de la promotion de la bientraitance**.

Outre ces objectifs, nous recherchons dans notre quotidien à assurer la **continuité de vie** de la personne âgée, la **satisfaction de ses besoins** de la vie quotidienne ainsi que la **prévention** pour permettre, dans la mesure du possible, le ralentissement du processus déficitaire lié au vieillissement. Nous nous attachons à garantir une continuité de soins, à préserver voire à faire retrouver le lien social aux résidents et à les aider à (re)trouver une place au sein d'un collectif en tant qu'individu et acteur de leur parcours.

A cette fin, la résidence Saint Martin offre aux personnes âgées accueillies les éléments d'hôtellerie et d'accessibilité indispensables, dans le respect de leur rythme de vie et de leur intimité. Les résidents ont également la possibilité, en fonction de leurs goûts et désirs, de participer aux activités proposées. Contribuent aussi à la réalisation de nos objectifs, la manière dont la personne âgée est accueillie dans l'établissement, sa participation à la vie sociale et les soins qui sont organisés autour d'elle et pour elle.

Si le projet de vie s'intéresse d'abord aux personnes accompagnées, il n'oublie pas toutes les parties prenantes, en favorisant le recueil de leur avis, leur soutien et leur participation. Pour bien prendre soin des résidents, le projet porte également une attention réelle au personnel de l'établissement, car nous partons du principe qu'un professionnel bien traité sera plus efficace dans son travail et aura plaisir à rendre agréable la vie de son entourage.

Qu'elle soit inévitable ou mûrement réfléchie, l'entrée en EHPAD constitue toujours une rupture, un déchirement, voire une situation de crise pour la personne vieillissante et/ou son entourage. La vie en collectivité a une fâcheuse tendance à « déresponsabiliser » et à démobiliser. Alors nous veillons à maintenir autant que possible les modes de vie, l'identité de chaque personne âgée, ses relations avec son entourage et son individualité, dans le respect de son intimité, de son pouvoir de décision.

Dans notre accompagnement, nous visons plusieurs principes, dont notamment **l'indépendance** et **l'autonomie de la personne**. Ainsi, nous ne sommes pas en premier lieu dans une approche médicale (gériatrique) avec un projet de soins mais dans une **approche réadaptative** (gérontologique) avec **un projet de vie dans un lieu de soins**.

Nos actions, nos prestations et nos réflexions sont guidées au quotidien par différentes valeurs qui nous unissent, à savoir :

- **L'adaptation** afin de respecter **l'individualité** de chacun,
- Le **respect** et la **bienveillance**,
- **L'écoute** des besoins,
- La **convivialité**,
- La **cohésion** et la **solidarité**,
- **L'équité** vis-à-vis de tous,
- Le **caractère familial** de notre accompagnement.

L'ensemble de ces valeurs poursuivant une valeur plus globale : **l'amélioration continue**. En effet, nous cherchons sans cesse à nous améliorer car notre but principal est d'être au service des personnes âgées accueillies afin d'assurer leur bien-être, et ce, au quotidien.

Une fois ces grands principes posés, il est essentiel que, nous tous, nous puissions les incarner afin de les appliquer pour **que ces écrits ne restent pas que des mots**.

III. Nos missions et données clés

La résidence Saint Martin est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, autorisé par les autorités de tarification et de contrôle en date du 17/12/1954. La gestion de l'EHPAD est confiée à l'Association Hospitalière de Campbon, association loi 1901.

Il s'agit d'un EHPAD privé à but non lucratif, appliquant la convention collective 51.

La résidence fait partie d'un groupement d'EHPAD, le GIR44 (Groupement dans l'Intérêt des Résidents du 44), qui permet la mutualisation des achats alimentaires et par extension à des achats non alimentaires. De même, les directeurs des établissements se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les pratiques et informations du secteur.

Notre structure accueille des personnes âgées d'au moins 60 ans (ou ayant une dérogation d'âge octroyée par le médecin du conseil départemental de Loire Atlantique) rencontrant des difficultés d'autonomie, sur le plan physique et/ou cognitif.

La population accueillie et accompagnée est locale (originaire de la commune de Campbon ou des environs). Nous pouvons également accueillir des résidents plus éloignés dans le but d'un rapprochement familial.

La résidence Saint Martin s'est attachée, depuis son ouverture, à mettre en adéquation sa capacité d'accueil aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la population du secteur, aussi bien en termes de places d'accueil, qu'en termes de prestations hôtelières et architecturales. Du fait du profil des personnes accueillies et de ses potentielles évolutions, la structure déploie constamment ses meilleurs efforts afin d'offrir un projet de soins respectueux des souhaits de chacun, axé sur la préservation de la perte d'autonomie et toujours guidé par la qualité des prestations et la gestion du risque. Pour cela, la structure veille à s'entourer de professionnels investis et formés et à nouer les partenariats nécessaires au déploiement de son projet d'établissement, au regard des besoins du territoire.

Notre structure est dotée d'une capacité :

- **De 79 places en hébergement permanent, toutes habilitées à l'aide sociale,**
- **Dont 14 lits en unité de vie protégée, appelée « l'unité des 1000 Pensées ».**

Les tarifs journaliers d'hébergement et dépendance sont fixés généralement une fois par an et notifiés à l'établissement par les autorités de tutelle. Ils couvrent :

- Les dépenses liées à l'hébergement (repas, entretien des chambres, des communs et l'animation),
- Les dépenses liées au personnel (hébergement et dépendance),
- Un ticket modérateur (correspondant au tarif dépendance du GIR 5-6) reste à la charge du résident,
- Les résidents évalués en GIR 1-2 et 3-4 bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée par le département de leur domicile de secours,
- L'assurance maladie prend en charge, dans le cadre du forfait soins, les dépenses liées aux soins : charges de personnel médical et paramédical, le petit matériel médical.

EHPAD en tarif partiel sans pharmacie à usage intérieur, notre établissement accueille et accompagne des personnes âgées avec des profils présentant de plus en plus de difficultés d'autonomie, à des degrés plus ou moins importants. Au regard des caractéristiques de ses profils, l'agence régionale de santé Pays de la Loire et le conseil départemental de Loire Atlantique octroient des financements pour notre fonctionnement.

Fiche synthétique de présentation de la résidence Saint Martin :

N° FINESS	44 002 85 95
Nature de l'établissement	Résidence Saint Martin
Œuvre ou organisme gestionnaire	Association Hospitalière de Campbon
Nom du Président du Conseil d'Administration	Patrick PARESSANT
Nom du Directeur	David LOGEAIS
Date du dernier arrêté d'autorisation	3 janvier 2017
Date d'habilitation à l'aide sociale	26 décembre 2000
Contractualisation	CPOM : 2018-2023 Prochain CPOM : 2025
Evaluation	Dernière auto-évaluation : 2023 Dernière évaluation par un organisme extérieur : du 23 au 25 janvier 2024

Caractéristiques de la population accueillie :

Il est notable que les difficultés d'autonomie des personnes âgées au moment de l'admission s'alourdissent même si nous rencontrons encore des personnes âgées qui ont besoin d'un confort plus social que médical.

En rapport avec les girages issus de la tarification, la population accueillie est telle que représentée ci-dessous en 2024 :

GIR	RÉEL	BUDGET
1	22	20
2	21	23
3	12	13
4	15	14
5	5	5
6	4	1
GMP	726	725

Le gir moyen pondéré (GMP) de la structure a été validé par les autorités à 725 et le pathos moyen pondéré (PMP) à 222 le 15 décembre 2023.

A la date de rédaction du présent projet d'établissement, nous accueillons : 61 femmes dont l'âge moyen est de 88 ans.

La durée moyenne de séjour est d'environ trois ans.

61,5% des résidents accueillis proviennent de leur domicile, environ 30,7% proviennent d'un établissement de santé et un peu moins de 8% d'un établissement médico-social.

IV. La conception architecturale de notre EHPAD

La Résidence Saint Martin est située à proximité du bourg de Campbon, près des commerces et des services : poste, mairie, cinéma, centre culturel... L'établissement dispose d'un parc arboré et d'espaces de promenade.

L'établissement est doté de 79 chambres qui sont toutes individuelles avec des sanitaires composés d'une douche, d'un WC et d'un lavabo adaptés aux normes PMR.

Le bâtiment étant construit sur un terrain en pente, il y a différents niveaux où se situent les locaux répartis comme suit :

- Rez-de-parc : la lingerie,
 - Rez-de-jardin : l'accueil, la boutique, la salle d'animation, l'infirmerie, l'unité des 1000 Pensées, la cuisine, les locaux techniques, *les bureaux administratifs*
 - Au rez-de-chaussée haut : 32 chambres, la balnéothérapie, le *bureau de transmissions* une salle à manger, un office, des espaces d'intimité pour les familles, la réserve du linge
 - Au 1er étage : comme l'étage inférieur mais avec 33 chambres, le salon de coiffure, la salle Snoezelen et une balnéothérapie, la réserve à pansements,
 - Au 2e étage : les vestiaires, la salle de repos et la salle de réunion, le bureau des délégués du personnel et la réserve de matériel.
- Près du parking se situent également les autres locaux techniques

Notre structure a connu plusieurs évolutions architecturales (cf. partie supra « Notre histoire ») afin de nous adapter aux besoins des personnes âgées.

Notre évolution architecturale ne s'arrêtera pas là car nous avons pour objectif d'entreprendre des travaux importants qui dureront au moins trois ans.

En effet, nous avons un premier projet d'évolution qui porte sur la création de vestiaires, d'une salle de repos, d'une nouvelle lingerie et l'agrandissement d'un certain nombre de logements



qui passeront de 18 m² à 25 m² (26 chambres au rez-de-chaussée haut et 27 chambres au R+1). A cela s'ajoute la création d'une salle de restaurant unique d'une capacité de 80 couverts au rez-de-jardin, impliquant une reconfiguration des salons d'étage où les repas sont pris jusqu'à maintenant. La salle d'animation sera ouverte sur le parc au rez-de-jardin et l'implantation des bureaux sera également repensée.

En outre et au regard d'une demande croissante de logements intermédiaires et du succès des prestations proposées par « Le Hameau Saint Martin », le

second projet architectural repose sur la création de 8 logements supplémentaires au 2^{ème} niveau et au 3^{ème} niveau de l'établissement (4 à chaque niveau).

Notre établissement a à cœur de s'améliorer en continu afin de proposer des prestations de qualité, répondant aux besoins et aux souhaits des personnes âgées accueillies. Ainsi, ces importants travaux visent plusieurs objectifs :

- **Améliorer le bien-être des résidents,**
- **Favoriser les interactions sociales,**
- **S'ouvrir davantage sur l'extérieur,**
- **Revaloriser les espaces.**
- **Améliorer les espaces dédiés aux professionnels**

Le présent projet d'établissement ne tient pas compte de cette reconfiguration architecturale qui, si elle est acceptée par les autorités de tarification et de contrôle, devrait voir le jour d'ici fin 2029 - début 2030, soit durant la dernière année du projet d'établissement qui sera alors revu en conséquence.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA RESIDENCE SAINT MARTIN

I. Le parcours de la personne âgée

A. De la procédure d'accueil à l'intégration de la personne âgée

Tout au long de son parcours, la résidence Saint Martin s'efforce de **placer la personne âgée au cœur de son accompagnement**.

La phase de préadmission :

La résidence Saint Martin accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, présentant une perte de capacité. Nous pouvons également accueillir des personnes handicapées vieillissantes.

Les personnes âgées dont le domicile est au Hameau Saint Martin sont prioritaires pour l'admission à la résidence Saint Martin.

La sélection des dossiers se fait selon les besoins en soins (que ce soit de jour comme de nuit). Nous accueillons aussi bien des femmes que des hommes, ainsi que des couples selon les chambres disponibles.

Nous pouvons être amenés à refuser un dossier :

- Si la personne âgée n'a pas de médecin traitant se déplaçant sur la Résidence (afin d'avoir la garantie d'un suivi médical),
- S'il y a des soins infirmiers de nuit et/ou une prise en soins trop lourde pour les moyens de l'établissement,
- Si la personne âgée est agressive et/ou présente une addiction non compatible avec un accompagnement dans un EHPAD,
- Si la personne âgée présente des troubles psychiatriques sévères.

Suite à la réception d'un dossier de demande d'admission, l'établissement organise avec le demandeur, son représentant légal le cas échéant, et ses proches s'il le souhaite, un entretien et lui propose une visite de la structure afin de lui présenter les services proposés.

Que la personne âgée soit à domicile ou à l'hôpital, il y a une visite qui est organisée, dans la mesure du possible, pour aller à la rencontre de la personne et/ou de ses proches. A minima, un entretien a lieu entre la direction et la famille. L'infirmière référente (l'infirmière coordinatrice) s'entretient également avec le service de l'hôpital afin de recueillir les informations nécessaires.

Au cours de ces premiers échanges, nous effectuons un premier recueil d'informations concernant la personne âgée, ses besoins et ses attentes. Ce temps est également l'occasion pour les professionnels de la structure de répondre aux questions et potentielles inquiétudes du demandeur et/ou de ses proches. Une fois les informations de vie recueillies, celles-ci sont partagées avec les différents services de la résidence (hôtellerie/restauration, animation, soins...).

Les documents de la loi du 2 janvier 2002 sont remis au demandeur : livret d'accueil, liste des personnes qualifiées contrat de séjour, règlement de fonctionnement, chartes, etc.

Tout au long de la phase de préadmission, ainsi que tout au long du parcours de la personne, la structure s'attache à vérifier le **consentement libre et éclairé** de la personne, ainsi que la bonne compréhension de l'ensemble des documents remis par la structure. Les représentants légaux et les proches du demandeur ont un rôle et une place parfaitement pris en compte par les professionnels de l'EHPAD.

Une fois l'admission acceptée par le demandeur et par l'établissement, une nouvelle phase s'ouvre : celle de l'admission au sein de la structure. L'ensemble du personnel en est alors informé pour que cette nouvelle étape se déroule le mieux possible.

Afin de préparer au mieux l'arrivée du nouveau résident, nous demandons à la personne âgée et/ou à son proche de nous adresser des documents administratifs en amont de l'admission et nous demandons également la préparation d'un trousseau d'arrivée (avec quelques vêtements) afin que celui-ci soit prêt et marqué par l'établissement au moment de l'arrivée de la personne. Tous les services sont informés de l'arrivée d'un nouveau résident, y compris les services d'hôtellerie et de restauration afin qu'ils puissent adapter leurs prestations aux besoins et souhaits de la personne si cela s'avère nécessaire, et ce, dans la mesure du possible.

Les autres résidents sont prévenus par voie d'affichage de l'arrivée d'un nouveau résident au sein de la résidence Saint Martin.

La phase d'admission :

L'admission est sans doute la phase la plus délicate. Il s'agit du moment de l'appropriation d'un nouveau « chez soi ». En effet, les personnes âgées ne voient parfois plus qu'une dizaine de personnes (famille, professionnels des structures du domicile, médecin) et ce depuis des années. Avec l'entrée en EHPAD, ils retrouvent de nombreuses sollicitations, qui, parfois, ne sont pas toujours désirées et ce, par des dizaines de personnes inconnues (personnes accompagnées, familles des autres résidents, personnels, intervenants extérieurs, bénévoles). Il nous faut être attentifs à la violence de ces changements et aux besoins de la personne nouvellement accueillie afin de faire en sorte que la période d'adaptation se passe le mieux possible pour elle.

Une vigilance particulière est donc mise en place par la structure durant cette phase, avec un **accompagnement personnalisé** et la désignation d'une personne référente (personne ressource parmi le personnel aide-soignant).

Lors de son arrivée, le nouveau résident est accueilli par la gouvernante qui lui (re)présente les lieux de vie, sa chambre, les autres professionnels et reprend les points clés du livret d'accueil. La gouvernante accompagne ensuite la personne au restaurant pour le déjeuner. Par la suite, l'équipe infirmière se présentera. L'ensemble du personnel ira progressivement à la rencontre du résident, et ce tout au long de la première journée ainsi que celle du lendemain afin de permettre à la personne âgée de prendre ses marques, à son rythme.

Le projet d'accompagnement personnalisé :

Le recueil des attentes et besoins de la personne accompagnée fait l'objet d'un projet de vie individualisé, aussi appelé projet d'accompagnement personnalisé. Coconstruit avec le résident (la recherche de sa participation est systématique et ce, quel que soit son degré d'autonomie), les personnes qui lui sont proches et les professionnels. Ce document retrace son vécu, ses habitudes de vie, ses attentes, envies et besoins. Tout cela définit les **objectifs de vie** de la personne âgée.

Intégrer un EHPAD ne signifie aucunement faire fi des droits et libertés ainsi que des envies et besoins des personnes accompagnées au quotidien, bien au contraire. L'élaboration de ce document est donc primordiale pour adapter au mieux les prestations proposées par la structure : il en va de la **personnalisation de l'accompagnement** et de la **construction de nouveaux repères** pour la personne accompagnée.

Les projets d'accompagnement personnalisés sont revus régulièrement afin d'adapter l'accompagnement de la personne au plus proche de ses objectifs de vie mais également au regard de ce que la structure est en capacité de faire.

La résidence Saint Martin s'attache à faire perdurer les habitudes de vie de la personne âgée, à assurer une continuité du quotidien que la personne s'est construit avant son entrée en EHPAD ainsi qu'à maintenir ses liens familiaux et sociaux. Ainsi, l'enjeu de tous les professionnels est d'offrir un nouveau lieu de vie à la personne, de vivre et vieillir dans son nouveau **chez soi**, et ce, jusqu'à la fin de sa vie.

La politique de bientraitance et la prévention des risques de maltraitance :

Depuis peu de temps, il existe une définition de la maltraitance que l'on retrouve à l'article 23 de la loi n°2022-140 du 7 février 2022 : « La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle ». Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.

Notre structure doit maintenir une vigilance quant à sa politique de prévention des risques de maltraitance à l'égard des personnes accompagnées (qu'il s'agisse des professionnels comme de toute autre personne : proches, intervenants extérieurs, autres personnes accompagnées...) grâce à des moyens de **repérage des risques de maltraitance**.

Les numéros d'appel sont communiqués et affichés dans les locaux : 3977 (géré par ALMA) ainsi que la liste des personnes qualifiées. Nous devons nous assurer que ces informations sont connues de toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, professionnels, proches, intervenants extérieurs).

Nous avons également affiché et communiqué (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, panneaux d'affichage) les coordonnées du médiateur de la République ainsi que les coordonnées du médiateur de la consommation.

Le plan de formation comprend des formations spécifiques sur le volet de la prévention de la bientraitance et des risques de maltraitance. Des analyses des pratiques professionnelles sont également régulièrement réalisées lors des réunions d'équipes.

Si une plainte, une réclamation ou un événement indésirable porte sur un acte de maltraitance, cet événement est déclaré et fait l'objet d'une analyse pluriprofessionnelle afin de mettre en place des actions correctrices (se référer à la partie infra relative à la qualité et à la gestion des risques).

La réflexion éthique :

Les prestations proposées suivent toutes un principe directeur : l'**approche éthique**.

Aussi, la résidence Saint Martin guide ses différents projets retracés dans ce nouveau projet d'établissement autour de plusieurs principes, en lien direct avec les libertés et droits fondamentaux.

Ce n'est pas parce que la personne intègre une structure d'hébergement collectif qu'elle n'a plus le droit au respect de ses droits et libertés individuels ou encore qu'elle perd sa faculté de décider, bien au contraire.

L'approche est avant tout individuelle et basée sur la personne actrice de son parcours.

La dignité, l'intégrité, la vie privée, l'intimité, la liberté d'aller et venir, le droit à l'image, la liberté religieuse, la citoyenneté... sont tout autant de principes que l'établissement s'efforce de respecter lors de l'accompagnement des personnes âgées.

Il est important d'entendre la parole de la personne accompagnée et de respecter sa légitimité, quel que soit son niveau de difficultés d'autonomie (physique et/ou psychique). **L'écoute des résidents** est un principe ancré dans la culture de la résidence Saint Martin, dans les savoirs faire et savoirs être des professionnels.

Concernant spécifiquement la **liberté d'aller et venir**, il s'agit d'un droit fondamental de toute personne. Il n'est aucunement question d'y porter atteinte volontairement. Mais, force est de constater qu'il est cependant nécessaire de réussir à le concilier avec un autre grand principe : celui de la **sécurité**. Aussi, des atteintes peuvent prendre différentes formes : médicales, sécuritaires ou encore organisationnelles. Elles peuvent également être collectives (exemple d'un digicode à l'entrée d'une aile d'un bâtiment) ou individuelles (exemple d'une mesure de contention).

Peu importe la forme : ces atteintes doivent être strictement encadrées et proportionnelles au but poursuivi, à savoir **la sécurité de la personne**. De même, ces mesures doivent être régulièrement réévaluées et adaptées si besoin. Les professionnels doivent donc se poser les bonnes questions et y trouver les justifications nécessaires ainsi que le bon encadrement. Une communication doit être réalisée à ce sujet et la mesure doit être clairement expliquée à la personne concernée et/ou à son représentant légal.

Par ailleurs, le **respect de l'intimité** et de la **vie privée** de chaque personne dans un lieu collectif doit nous pousser sans cesse à nous réinterroger sur nos pratiques et façons de faire. Les échanges en équipe pluridisciplinaire permettent notamment une prise de recul et une interrogation de nos pratiques nécessaires pour ne pas perdre de vue ces grands principes fondamentaux.

La réflexion éthique est une réflexion institutionnelle. Cette notion est abordée lors des entretiens d'embauche. Des réunions thématiques ont souvent lieu, ainsi que des analyses de pratiques professionnelles.

La place des proches :

L'admission en EHPAD peut aussi être un évènement difficile pour les proches de la personne âgée. En outre, il est fondamental pour la personne accompagnée de maintenir ses liens sociaux. Aussi, l'établissement fait tout son possible pour réserver une place importante aux familles et aux proches.

Les familles sont aujourd'hui représentées par le Conseil de la Vie Sociale. Véritable lieu d'expression et d'information, cette instance consultative issue de la loi du 2 janvier 2002 permet aux représentants des familles de prendre pleinement part au fonctionnement et à l'organisation de la structure.

Le Conseil de la Vie Sociale, qui se réunit trois fois par an, est composé de représentants des familles, des résidents, de la direction et de représentants du personnel. Cependant, nous avons eu le souhait d'ouvrir cette instance à l'ensemble des familles et résidents (l'ordre du jour n'est cependant adressé qu'aux membres du CVS).

B. Le volet hôtellerie et restauration

Il nous est cher de ne pas être un « EHPAD hôpital ». Aussi, nous investissons au maximum le champ de **l'approche domiciliaire**. Nous souhaitons davantage prioriser les volets hôtellerie, restauration et animation plutôt que le soin, bien que ce dernier soit incontournable pour répondre aux différents besoins en santé des personnes âgées.

1. L'hôtellerie

L'objectif de notre projet hôtelier est de faire ressentir aux personnes accompagnées qu'elles sont avant tout « chez elles », malgré le caractère collectif de notre structure que nous nous efforçons d'effacer autant que possible.

La vie quotidienne au sein de la résidence Saint Martin doit avant tout passer par l'aspect hébergement et hôtellerie, avec des espaces de vie mis en avant. Le soin ne doit arriver qu'en dernier lieu, selon les besoins de chaque personne.

Le fonctionnement et l'organisation de notre structure doivent tourner autour de ce postulat auquel nous ne souhaitons en aucun cas déroger : **un EHPAD est un lieu de vie et de partage avant toute autre chose.**

La vie quotidienne dans un EHPAD relève d'un délicat et fragile équilibre entre individualité et fonctionnement collectif inévitable d'une institution.

La résidence Saint Martin, depuis son ouverture, n'a eu de cesse d'évoluer, notamment d'un point de vue architectural. En effet, les espaces communs, les pièces de vie et les espaces privatifs ont connu de multiples évolutions, et en connaîtront encore à l'avenir afin de s'adapter autant que possible aux besoins des personnes que nous accompagnons au quotidien.

A travers l'hôtellerie, il y a la **qualité de vie**. Aussi, nous avons dû penser à :

- L'organisation du ménage, la gestion des odeurs, les normes d'hygiène,
- Au respect des habitudes de vie de la personne, de ses rythmes quotidiens auxquels l'organisation de notre structure doit s'adapter.

C'est bien la structure qui doit s'organiser en fonction des personnes accueillies, et non pas l'inverse. **L'individualité prime sur le collectif.**

Au sein de la résidence, l'équipe hébergement a deux rôles : un rôle lié à l'hôtellerie (entretien des chambres et des parties communes) et un rôle lié à la restauration (service des petits déjeuners en chambre, des repas dans les étages).

Le linge :

Le linge plat est confié au prestataire externe. Concernant le linge du résident, celui-ci est traité sur place, sauf si le résident ou sa famille ne le souhaite pas (il arrive que la famille continue d'entretenir elle-même le linge). La gestion des changements de draps est gérée par les équipes soignantes (une organisation est mise en place entre la lingerie et les aides-soignants). Le linge est marqué par les lingères et une préconisation est prise pour certains linges fragiles. Les tenues professionnelles sont également entretenues par la lingerie de l'établissement.

L'hygiène des locaux :

Le ménage des chambres, comme des espaces communs, est réalisé par les agents de service hôtelier (ASH) selon un plan de travail et un planning défini :

- Les chambres : le matin,
- Les parties communes : l'après-midi,
- L'accueil, les toilettes communes, la salle animation : la nuit,
- Les espaces de restauration : tous les jours.

Les produits d'entretien sont stockés dans un local spécifique.

L'entretien des chambres est quotidien et un ménage à blanc est régulièrement effectué dans chaque chambre, selon une organisation prédéfinie.

L'entretien :

L'entretien des locaux, des extérieurs et des espaces verts est assuré par les agents d'entretien. Ils assurent les réparations courantes dans les chambres et dans les lieux de vie de la structure. Ils interviennent également pour aider le résident lors de son installation afin de personnaliser sa chambre (pose de tableaux, étagères, réglage de la télévision, etc...).

Le service entretien intervient sur tous les aspects techniques de l'établissement (installation, réparation, suivi des contrats de maintenance, contrôle des appareils de sécurité, etc...) et utilise l'outil GAMEO pour suivre les demandes d'intervention et de réparation.

La gestion des déchets :

Nous encourageons le personnel, comme les personnes accompagnées et les personnes extérieures, à trier leurs déchets et à les limiter. Nous produisons des déchets de différents types qui font l'objet de procédures différentes :

- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) pour lesquels il existe des procédures concernant la prévention et la maîtrise du risque infectieux,
- Changes et déchets ménagers,
- Déchets de chantier,
- Biodéchets,
- Tri (plastiques, métaux, cartons, papiers...),
- Déchets verts.

Les DASRI sont gérés par le personnel infirmier. Un prestataire s'occupe de les retirer tous les mois. Les déchets dits « classiques » sont quant à eux évacués par l'équipe d'entretien. Une partie des déchets alimentaires est donnée aux animaux de la résidence.

2. La restauration

La restauration est un autre volet important de l'accompagnement quotidien des personnes afin de cultiver et faire vivre le plaisir de la table et de créer des moments conviviaux.

La qualité de la restauration est fondamentale au sein de la résidence Saint Martin. Une attention particulière est portée à la qualité des repas servis mais également à la présentation de l'assiette.

Notre structure s'attache à proposer, dans la mesure du possible une restauration conforme aux souhaits des personnes accompagnées. Une commission des menus se réunit deux fois dans l'année. Une diététicienne nous accompagne tous les mois dans l'élaboration des menus qui sont adaptés à la personne âgée et proposent un choix de substitution lors du déjeuner et du dîner. Une attention particulière est portée à la quantité et à la qualité nutritionnelle. Les repas sont adaptés si nécessaires (texture mixés, gélifiés...).

Chaque personne fait l'objet d'un suivi alimentaire et hydrique. Les textures différentes et les régimes sont respectés selon la prescription médicale et au besoin, il est possible d'enrichir l'alimentation. Nous veillons aux allergies et aux intolérances.

Les temps des repas rythment, tout comme les animations, les journées. Il est donc essentiel d'y accorder une importance particulière : le respect des goûts et envies des personnes (recueillis dans le projet d'accompagnement personnalisé). Les textures adaptées au profil de chacun, l'installation à table, la vaisselle adaptée, sont autant de composantes auxquelles nous accordons une certaine sensibilité et vigilance.

Le projet architectural mentionné en partie supra a pour objectif d'améliorer grandement cette prestation, notamment en créant un restaurant unique, où tous les résidents pourraient se retrouver au rez-de-jardin. Nous espérons voir ce projet aboutir prochainement.

De nombreux protocoles permettent d'encadrer cette activité qui se conforme strictement aux normes HACCP permettant l'identification, l'évaluation et la maîtrise des dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments. La méthode HACCP, plan de maîtrise sanitaire, constitue une approche pluridisciplinaire et collective de la maîtrise des dangers qui menacent la salubrité des aliments. Nos équipes y sont régulièrement sensibilisées et formées.

Les petits déjeuners sont servis en chambre (les horaires sont adaptés au rythme de chaque résident, tout en étant en adéquation avec le bon fonctionnement du service). Les déjeuners et dîners sont servis dans les espaces restauration (ou dans les chambres selon l'état de santé du résident). Les goûters sont distribués selon où se trouvent les résidents (chambres, salon d'étage, salle d'animation...). Une collation est proposée la nuit selon les besoins et souhait.

Les résidents peuvent disposer d'un réfrigérateur individuel dans leur chambre. Ils en ont alors la responsabilité quant au contenu (contrôle des denrées périssables, des températures...) et à l'entretien de celui-ci.

La résidence a réalisé beaucoup d'efforts en matière de restauration afin de proposer une prestation de qualité. A ce titre, nous proposons régulièrement des repas à thème et des repas pour les anniversaires. Les dimanches et jours fériés, les repas sont améliorés. Le jour de l'admission, deux repas sont offerts par la résidence aux accompagnants. Le résident peut également inviter jusqu'à 8 personnes à venir déjeuner avec lui, en respectant un délai de prévenance de 48h minimum. Nous avons à cœur de maintenir cette possibilité afin de donner un sentiment de pouvoir invité ses proches « comme à la maison ».

Enfin, et en lien avec le GIR44, l'établissement veille à mettre en œuvre les principes de la loi Egalim :

- 50% de produits durables,
- 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

C. Le volet vie sociale et animation

Ce volet est très précieux car au-delà de viser à créer une dynamique sociale, il vise également et surtout à **maintenir et entretenir les capacités des personnes accueillies et accompagnées**. Cependant, il nous faut encore aller plus loin dans la préservation de l'autonomie en inventant et développant ce qu'il est encore possible de faire autrement, et ce même avec l'avancée en âge.

C'est pourquoi, il convient de s'adapter aux envies et désirs, mais aussi aux besoins des personnes accompagnées, car le besoin d'une personne n'est pas celui d'une autre. Il faut donc faire preuve de créativité pour trouver ce qui marchera avec chacun des résidents.

Il existe plusieurs types d'activités :

- Motrices,
- Cognitives,
- Sensorielles,
- Socioculturelles.

Au niveau individuel, le but de l'animation est de stimuler, chez la personne âgée :

- Le fonctionnement sensoriel ;
- L'autonomie, en restant à l'écoute des besoins, désirs de la personne ;
- Les fonctions cognitives ;
- La qualité et la quantité des interactions entre les personnes ;
- L'image ou la perception que la personne a d'elle-même.

Au niveau collectif, le but de l'animation est de donner une âme, un sens et un intérêt à la vie en collectivité. Cela peut se faire en créant un climat, un dynamisme au sein de l'établissement visant à améliorer la qualité de vie de la personne âgée et faciliter l'adaptation à la nouvelle vie en collectivité.

La résidence Saint Martin tend à poursuivre plusieurs objectifs en manière d'animation et de vie sociale, et cela se traduit dans les actions menées au quotidien sur ce volet. A travers ce que nous déployons, nous recherchons :

- A maintenir le lien social,
- A préserver, dans la mesure du possible, les capacités cognitives et physiques,
- A rendre le résident acteur de sa vie sociale,
- A intégrer l'ensemble des professionnels en permettant à toute l'équipe de porter le projet.

Les activités sont différentes pour les personnes âgées les plus autonomes et pour les personnes qui le sont moins (gymnastique avec Siel Bleu, jeux de société, médiation animale, *yoga du rire*, bricolage, vide grenier, jeux de mots...).

Grâce au véhicule de 9 places dont dispose notre résidence, nous organisons fréquemment des sorties extérieures (Puy du Fou, cinéma, visites culturelles, bowling...).

Pour encourager les interactions sociales, il y a également des animations communes avec les résidents de l'unité des 1000 Pensées et les habitants du Hameau Saint Martin. Des idées émergent aussi pour trouver des temps d'occupation aux résidents qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas sortir de leur chambre pour participer à une activité collective. Il est important de pouvoir nous adapter.

Une commission animation se tient régulièrement, composée de l'animatrice, de la direction, ainsi que la gouvernante et de toute personne souhaitant y participer.

Nous sommes également partie prenante du réseau d'animateurs de Saint Nazaire qui est une initiative du conseil départemental permettant aux animateurs d'échanger sur leur métier et de partager leurs bonnes pratiques et expériences. Nous travaillons également avec les autres animateurs du GIR44.

Le désir est moteur de vie. Il faut (re)donner aux personnes accompagnées l'envie, l'occasion d'apprendre, de découvrir, de s'intéresser et de montrer leurs capacités. Mais il faut aussi rechercher le consentement de la personne quant à sa volonté de participer ou non, et respecter, au-delà de ses envies, son humeur.

Il est important de valoriser chaque résident dans ce qu'il fait et ce qu'il est encore capable de faire. Nous devons voir les capacités restantes et non voir ce que la personne n'a plus.

Au-delà du volet « animation et vie sociale », il convient de parler véritablement d'**objectifs de vie**. On parle bien ici de « vivre », aussi simplement que cela puisse paraître. Cela permet de **donner du sens à la personne**, qu'elle se sente utile, écouté, regardé, comprise et surtout toujours considérée comme une personne à part entière. Il s'agit de lui accorder une individualité au sein d'un collectif.

Pour construire des projets, des animations autour des désirs et des attentes de la personne accompagnée, nous nous basons sur les projets d'accompagnement personnalisés.

Le programme s'articule autour d'animations ou d'activités faites par les professionnels de l'établissement, voire par des prestataires extérieurs ou des bénévoles, notamment pour accompagner les sorties extérieures.

Le projet d'animation et de vie sociale est porté par l'animatrice, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle dont elle reconnaît la complémentarité car c'est bien un projet commun qui est porté par et avec l'ensemble de l'équipe. Il est mis en œuvre par l'ensemble des professionnels dans la mesure de leur disponibilité et de leur fonction. L'animation favorise l'implication de tous, dans une coopération construite par une **démarche participative** autour du projet d'animation.

Chacun à son niveau contribue aux interactions sociales avec les résidents. Ainsi, un soin physique, médical ou de nuit doit être vu comme un soin relationnel et un temps individuel pris avec la personne âgée.

Afin de renforcer le caractère « collectif » et pluriprofessionnel du projet d'animation et de vie sociale, nous avons mis en place des **activités de soins d'accompagnement** (dénommées « SAC ») qui représentent environ une journée par mois pour chaque professionnel. Pendant les SAC, il peut y avoir des soins du type balnéothérapie ainsi que l'accompagnement à des animations, voire sorties.

En outre, à chaque étage se trouvent des chariots d'activités mis à la disposition des professionnels et des proches.

Outre l'aspect « animation » pure, la vie sociale est un élément extrêmement important dans le quotidien d'une personne, d'autant plus quand cette personne a été amenée à changer de domicile et à quitter ses repères. Il est important de maintenir les relations sociales que la personne avait avant, mais aussi de les favoriser : liens familiaux, amicaux, liens avec les services de la commune, etc. La vie sociale passe également par le respect de la citoyenneté de la personne : l'expression individuelle et collective, la liberté de culte, d'opinion et d'exercice des droits civiques.

L'animation peut être quelque chose de très artificiel si nous n'y prêtons pas une attention toute particulière. Elle se doit d'individualiser ses pratiques en fonction des attentes et des besoins de chacun.

Par l'action ou la participation, la personne redevient actrice et peut se découvrir de nouvelles capacités. **Par le projet, elle se donne un futur et se reconstruit une identité** qui peut être mise à mal par toutes les difficultés liées à l'âge.

D. Le projet d'unité de vie protégée

L'unité des 1000 Pensées est une unité de vie protégée d'une capacité de 14 places qui a été ouverte en 2008 afin d'accueillir des personnes âgées désorientées. L'unité est située dans une aile protégée de la résidence afin d'éviter les risques de fugue. Toutes les issues sont donc sécurisées par un digicode mais l'ensemble du personnel qui y intervient possède le code.

Son espace adapté est conçu de façon à pouvoir accueillir des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée, qui ne sont pas trop avancés dans la maladie car l'objectif est de pouvoir maintenir l'autonomie et les capacités au travers du projet de vie qui est déployé. Dans « unité de vie protégée », il y a avant tout le mot « vie » qui doit guider notre travail au quotidien et c'est aussi en ce sens que nous avons souhaité dénommée l'unité d'une manière plus « positive ».

Axé sur un projet d'accompagnement personnalisé, l'accompagnement proposé par le personnel formé et dédié pourra stimuler les fonctions motrices et/ou cognitives de ces personnes.

L'objectif fixé est de maintenir une ambiance sereine, chaleureuse et conviviale afin de conserver les capacités existantes, les relations sociales et familiales en évitant l'anxiété qui peut être générée par la maladie. Ainsi, cet accompagnement se décline par :

- L'accueil,
- L'environnement adapté,
- Le rythme de vie spécifique,
- Le personnel volontaire et formé,
- La sécurité.

1. L'accueil

Les personnes que nous accueillons aux 1000 Pensées sont des personnes âgées désorientées qui doivent répondre à certains critères.

Ainsi, la personne âgée doit présenter des troubles cognitifs. Elle fera l'objet d'une évaluation psycho-gériatrique des fonctions motrices et cognitives au travers d'échelles d'évaluation. La personne doit également avoir un niveau de perte d'autonomie peu important et avoir un médecin traitant afin d'assurer un meilleur suivi médical. Nous sommes également vigilants à ce qu'il y ait une certaine homogénéité dans le groupe avec des profils qui ne sont pas incompatibles à la vie en collectivité.

Nous pouvons être amenés à refuser l'admission d'un nouveau résident dans l'unité des 1000 Pensées au motif d'une perte d'autonomie trop importante (ex : fauteuil roulant, absence de participation aux activités et à la vie quotidienne) ou de troubles psychiatriques sévères (en particulier en cas d'agressivité physique).

Par ailleurs, une admission à l'unité n'est pas définitive dans le sens où la personne âgée peut parfaitement, par la suite, être transférée dans un autre étage de la résidence (étage non sécurisé), voire intégrer un autre établissement plus adapté à ses troubles cognitifs.

A ce jour, les résidents de l'unité de vie protégée viennent majoritairement des autres étages de la structure même s'il arrive d'accueillir des résidents extérieurs à la résidence.

Une fois le dossier accepté, nous proposons une période d'immersion qui consiste à accueillir la personne sur une journée (de 11h à 17h), une à deux fois dans la semaine. Cela permet de confirmer, ou non, la cohérence du profil de la personne avec les critères d'admission et de constater sa possible adaptation à cette nouvelle modalité d'accompagnement. Suite à cette immersion, un bilan est réalisé avec la personne et sa famille.

Il y a un véritable travail à mener concernant l'image de l'unité des 1000 Pensées, que cela soit pour les personnes âgées elles-mêmes que pour les proches (voire les professionnels). Il est important de pouvoir expliquer le projet de vie qui y est réalisé et les objectifs qui sont recherchés. En outre, nous avons à cœur de démontrer que l'unité des 1000 Pensées est, certes, architecturalement « à part », mais que cette unité fait partie intégrante de la résidence.

2. L'environnement adapté

L'unité des 1000 Pensées se compose de :



- 14 chambres individuelles,
- Un espace de vie lumineux ouvert sur un jardin,
- Un office,
- Un bureau pour les professionnels,
- Des locaux techniques (linge sale, produits d'entretien...),
- Des toilettes,
- Une terrasse abritée et un jardin aménagé et sécurisé,
- Un salon/espace TV avec de confortables fauteuils.
- Un espace balnéothérapie

L'aménagement intérieur et la signalétique permettent la reconnaissance des pièces. L'environnement garantit un cadre organisé qui facilite le repérage des lieux avec des circuits en boucle évitant les risques d'anxiété.

L'espace de vie est une grande salle exposée sud-ouest. Il donne sur un jardin sécurisé doté d'un chemin de déambulation.

Les espaces sont sécurisés (porte d'entrée, locaux techniques) et la cour est aménagée pour éviter tout risque de fugue.

Nous sommes conscients que l'architecture de cette unité n'est pas toujours idéale (notamment l'entrée de l'unité qui se fait directement sur l'espace de vie).

Une réflexion doit être menée sur cet aspect, afin de renforcer le caractère convivial et sécurisant de cet espace.

3. Le projet de vie

L'admission au sein de l'unité des 1000 Pensées est une nouvelle étape de vie pour la personne âgée.

Tout comme dans les autres étages de la résidence Saint Martin, les résidents accueillis dans cette unité ont un projet d'accompagnement personnalisé et ont des objectifs de vie.

Les professionnels ont à cœur d'accompagner du mieux possible les résidents de l'unité et de préserver leur identité et leur individualité. Dans les deux mois suivant l'arrivée du résident, le projet personnalisé est élaboré par le duo de référents, composé d'un agent de soins et d'un soignant accompagné par la psychologue. Ce projet est travaillé avec le résident dans la mesure du possible et avec sa famille. Révisé tous les ans, le projet d'accompagnement personnalisé contient les objectifs de vie proposés et les modalités mises en œuvre pour parvenir à ces objectifs.

L'objectif est de proposer des activités qui valorisent l'image que le résident a de lui-même, de redécouvrir et de faire référence aux activités vécues (travail, loisirs...). Le tout pour mettre en avant la réussite de ce qui est entrepris, pour retrouver du plaisir et de la réussite dans les actes. **Valoriser l'action pour redonner du goût à la vie** est la finalité poursuivie.

Pour cela, le personnel stimule, encourage, favorise le plaisir et l'échange et donne au résident le sentiment d'être utile.

Les activités proposées sont diverses et visent à rechercher plusieurs choses : la stimulation, le plaisir d'être ensemble, l'apaisement... Ainsi, nous proposons des activités thérapeutiques (yoga du rire, zoothérapie, balnéothérapie, ateliers cuisine et pâtisserie, quizz, etc...) mais nous sollicitons également les résidents pour les gestes de la vie quotidienne (habillage, lavage, mise du couvert, marche...).

Des activités et des sorties sont également organisées en commun avec les autres résidents de la résidence Saint Martin pour favoriser autant que possible les interactions sociales.

Aux 1000 Pensées, il est indispensable de s'adapter au rythme de chacun. Nous tenons compte de l'heure du lever, du coucher, des repas et des moments de repos des résidents.

Leur espace personnel est rarement investi, même si l'on trouve dans leur chambre de nombreux objets personnels (photos, souvenirs). Ces objets permettent d'aborder des sujets de conversation et font appel à des souvenirs. Dans les troubles mnésiques, la mémoire ancienne est davantage présente. Aussi, évoquer les souvenirs permet de situer la personne au centre de la discussion.

Les journées sont rythmées de la même manière, avec des temps forts :

- Le matin : accompagnement à la toilette avec réalisation des soins si nécessaire puis prise du petit déjeuner et activités si le temps le permet (lecture du journal, pliage du linge, ...),
- Le midi : prise du déjeuner avec le personnel soignant, avec mise en place et débarrassage de table par les résidents pour conserver leurs capacités,
- Après-midi : temps de repos puis activités thérapeutiques et goûter,
- En fin de journée : prise du dîner (avec la même organisation que le midi).
- En soirée : les habitudes et rituels du coucher sont respectés dans la mesure du possible. Les équipes de nuit sont associées à la prise en charge afin d'éviter les angoisses liées à la nuit.

A noter que les proches sont les bienvenus tout au long de la journée, tout en respectant autant que possible le rythme de vie des résidents afin de ne pas perturber leur routine importante pour eux.

L'unité des 1000 Pensées doit demeurer ce lieu particulier où chacun doit pouvoir vivre à son rythme tout en conservant des relations amicales, sociales et familiales. Il est un lieu de paradoxes où les impératifs de la vie en collectivité doivent encore plus s'allier aux besoins individuels des résidents.

4. Le personnel

L'équipe de professionnels est composée au quotidien d'agents médico-psychologiques, d'aides-soignants et d'agents de soins. Elle est encadrée par l'infirmière référente, la psychologue et le médecin coordonnateur.

L'équipe est volontaire pour travailler aux 1000 Pensées et s'est engagée :

- Au respect de la personne, de ses droits et de ses libertés,
- A une attitude préventive et d'accompagnement dans la relation d'aide,

- A la préservation de la dignité et de l'estime de soi,
- A l'intégration à la vie de groupe,
- A favoriser la communication et la relation entre les résidents et leurs proches,
- A se former et se sensibiliser régulièrement sur la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

Au vu des risques d'usure au travail pour les professionnels de cette unité, où le quotidien peut-être pesant voire usant du fait des profils des résidents qui présentent des troubles cognitifs importants, la direction doit avoir une vigilance particulière pour s'assurer de leur bien-être. Il est notamment nécessaire d'assurer régulièrement des formations et sensibilisations, de prévoir des temps de parole et de réunions pour pouvoir échanger sur le quotidien et les problématiques potentiellement rencontrées et les besoins recensés.

II. Les outils de pilotage au service de l'accompagnement des personnes âgées

A. Notre politique relative aux soins et à la promotion de l'autonomie

La structure souhaite se vivre comme un lieu de vie, mais la vieillesse est souvent un temps de maladie et de désagréments plus ou moins importants. Ainsi, nous affirmons que **la vie ne doit pas être organisée pour plus de soins mais que les soins doivent être organisés pour plus de vie**. Nous ne pouvons donc pas minorer ce volet qui concerne l'accompagnement global des personnes accompagnées.

1. Les soins

Nous aimerions que les soins cherchent à répondre à une logique de l'action en respectant quatre principes méthodologiques : nécessité, simplicité, économie et efficacité, et qu'ils s'inscrivent pour chaque personne dans un programme individualisé d'autonomie fonctionnelle.

Le projet de soin est porté par le médecin coordonnateur, l'infirmière référente, le personnel infirmier et le personnel soignant. Des protocoles de soins sont établis et régulièrement mis à jour. Ils sont disponibles en format papier et en format dématérialisé sur le logiciel Ageval.

Chaque année, le rapport d'activité médicale retrace les indicateurs de soins gériatriques et les analyse, des actions d'amélioration sont définies pour progresser sur les pratiques professionnelles si cela s'avère nécessaire.

L'équipe soignante réalise les soins en veillant au respect des rythmes de chaque résident, en lien avec le projet d'accompagnement personnalisé.

Les objectifs généraux du projet de soins sont notamment les suivants :

- La lutte contre les infections / les pathologies infectieuses,
- La prévention des risques liés aux pathologies du vieillissement,
- La prévention des chutes et la pratique de la contention physique,
- Le traitement des désordres hydriques et physiologiques (nutrition et régime),
- La prévention et le traitement des escarres, la bonne gestion des soins cutanés,
- Le traitement de l'incontinence urinaire,
- Le traitement de la douleur,
- La conservation de l'autonomie physique,
- L'hygiène bucco-dentaire,

- Comportements adaptés aux résidents psychologiquement perturbés, les démences, la maladie d'Alzheimer,
- L'accompagnement en soins palliatifs et en fin de vie,
- Le traitement de l'urgence.

Le suivi médical :

Les personnes accompagnées ont toutes un médecin traitant, facilitant ainsi leur suivi médical. Le médecin coordonnateur s'assure que chaque personne bénéficie d'un suivi médical régulier.

Le dossier de soins :

Le dossier de soins est informatisé (via le logiciel NetSoins) et le personnel bénéficie d'un identifiant qui lui est propre pour accéder aux informations nécessaires et utiles à sa fonction (afin de protéger les informations médicales et respecter ainsi le secret médical). Le personnel y trace les soins effectués et doit y noter les transmissions.

Les différents outils nécessaires aux évaluations (douleurs, escarres, poids, constantes, chutes...) sont paramétrés et renseignés dans le logiciel afin d'assurer une traçabilité, un suivi et une analyse de ces données.

Le dossier de liaison d'urgence (DLU) est édité à chaque hospitalisation.

Les soins quotidiens :

Les soins quotidiens sont effectués dans une volonté de maintenir l'autonomie des personnes accompagnées le plus longtemps possible. Ces derniers doivent tenir compte des demandes des personnes âgées et de leurs habitudes de vie antérieures. Il existe des protocoles prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques pour la réalisation des soins quotidiens même si les difficultés de planning, d'adaptation à la personne âgée à son nouveau cadre de vie rendent cette évolution délicate.

Les plans de soins individuels et personnalisés sont élaborés et réévalués par le médecin coordonnateur et l'infirmière référente, en concertation avec l'ensemble de l'équipe soignante. Les suivis du transit de la diurèse, des changements de position, de la douleur, de l'alimentation, de l'hydratation, de l'hygiène bucco-dentaire, etc..., sont effectués quotidiennement et même pluri quotidiennement chez les personnes à risque.

Le personnel infirmier dispense des soins propres sur prescription médicale et base ses pratiques sur des protocoles. Le matériel médical et paramédical est mis à la disposition des équipes pour assurer la santé et le confort des personnes accompagnées comme du personnel lors des transferts (fauteuils, lèves-malades, verticalisateurs, etc.).

Le circuit du médicament :

L'organisation du circuit du médicament au sein de notre structure est la suivante :

- Les prescriptions sont effectuées par le médecin traitant et se trouvent sur le logiciel NetSoins,
- L'approvisionnement est réalisé par la pharmacie avec laquelle notre EHPAD travaille,
- La préparation des semainiers est réalisée par la pharmacie et les infirmières se chargent de la vérification,
- La distribution est réalisée par le personnel infirmier (mais quand cela n'est pas possible, la distribution est effectuée par le personnel soignant sous supervision du personnel infirmier),
- La vérification de la prise de médicaments se fait par le personnel infirmier et les aides-soignants et est tracé dans NetSoins,
- La conservation des traitements, la gestion des toxiques et leur sécurisation sont cadrées par des protocoles internes,
- La surveillance des effets indésirables (risque médicamenteux, iatrogénie) est réalisée par le personnel infirmier et les aides-soignants.

La continuité du traitement médicamenteux est organisée lors des sorties des personnes accompagnées. Tout refus de prise médicamenteuse fait l'objet d'une traçabilité et d'un signalement au médecin prescripteur. Toute erreur médicamenteuse fait l'objet d'une fiche de signalement d'événement indésirable et une analyse de la cause est effectuée ainsi qu'un suivi de la personne âgée et la mise en place d'actions d'amélioration auprès du professionnel ayant commis l'erreur. Toute association médicamenteuse suspecte fait l'objet d'une alerte de la part du pharmacien auprès du personnel infirmier qui relaye auprès des médecins prescripteurs.

Concernant le stockage et l'utilisation des stupéfiants, quand il y en a, ceux-ci sont conservés dans un coffre prévu à cet effet et fermé par un digicode que seul le personnel infirmier peut ouvrir. Le bureau où se trouve ce coffre à toxiques est lui-même fermé à clé.

La douleur :

Une attention toute particulière à cet item est apportée par le personnel afin de ne pas laisser s'installer une douleur et tout mettre en œuvre pour la réduire ou la faire disparaître le plus rapidement possible, dans des conditions les moins invasives possibles. Il y a une attention particulière à porter auprès des résidents pour déceler les éventuelles manifestations de douleur afin de ne pas être dans le curatif (une fois la douleur bien installée) mais dans le préventif.

Des échelles de douleur sont utilisées afin d'évaluer la douleur de la personne accompagnée et adapter sa prise en charge.

Les chutes :

Les chutes, leurs conséquences et leurs préventions font l'objet d'une vigilance de la part des professionnels, notamment parce que les conséquences et risques sont multidimensionnels (hospitalisation, séquelles physiques, isolement, séquelles psychologiques avec notamment la peur de retomber, etc.).

Aussi, lors d'une chute, une fiche de déclaration est renseignée dans le dossier de soins et une analyse est effectuée afin de déceler les potentiels signes avant-coureurs visant ainsi à prévenir les chutes et réduire leur gravité.

Les troubles du comportement :

La dépendance psychique doit faire l'objet d'un accompagnement adapté et donc personnalisé. Il peut s'agir aussi bien des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de pathologies apparentées ou encore de pathologies psychiatriques.

Des formations sont réalisées sur l'approche du résident, l'accompagnement et la prise en soins de personnes âgées présentant des pathologies neurodégénératives. Des échanges très réguliers ont lieu lors des transmissions, facilitant ainsi le partage d'expérience et l'échange de bonnes pratiques professionnelles. L'EHPAD dispose d'accessoires Snoezelen qui peuvent également être utilisés par le personnel.

Une fois l'évaluation gériatrique réalisée par le médecin coordonnateur, le médecin traitant et la psychologue, un traitement est mis en place si les thérapies non médicamenteuses ne suffisent pas. Le personnel porte une vigilance particulière sur l'accompagnement de ces personnes (adaptation du vocabulaire, vigilance encore plus importante quant au rythme et aux envies, analyse du refus et/ou de l'agressivité...).

Au-delà de l'évaluation, il y a l'aspect prévention et prise en charge des troubles psycho-comportementaux pour lesquels il est nécessaire de rechercher les causes afin de proposer une prise en charge strictement adaptée à la situation.

En fonction des besoins de la personne âgée, il peut être décidé d'un transfert à l'unité des 1000 Pensées, adaptée à l'accompagnement de ce type de pathologie.

Dans la situation où la personne présente des troubles du comportement, des mesures de contention (individuelles comme collectives) peuvent être décidées de manière pluridisciplinaire par l'établissement. Les contentions (physiques, psychiques) sont encadrées par un protocole spécifique et font l'objet d'une évaluation et d'un renouvellement réguliers sur la base d'une prescription médicale. Tout en sachant que toute mesure de contention doit rester proportionnée au but poursuivi et que le consentement doit, autant que possible, être recherché auprès de la personne concernée, ses proches et/ou sa personne de confiance.

Les soins palliatifs et la fin de vie :

Sujet qui peut être délicat voire tabou, les soins palliatifs et la fin de vie sont pourtant deux sujets incontournables pour un EHPAD.

Cela nécessite un accompagnement personnalisé, en respectant les directives anticipées de la personne accompagnée si elles existent. A ce titre, il est toujours intéressant de s'interroger sur le moment le plus propice, ainsi que le professionnel adéquat, pour dispenser l'information concernant la rédaction des directives anticipées, leur recueil ainsi que la ré-interrogation de la personne accompagnée et/ou de sa personne de confiance.

Afin d'accompagner au mieux les professionnels, la résidence Saint Martin a conclu des partenariats avec l'hôpital et les équipes mobiles (équipe mobile gériatrique, équipe mobile de soins palliatifs, l'HAD) afin d'apporter aux professionnels toute l'expertise dont ils peuvent avoir besoin selon les situations.

Dans l'accompagnement de fin de vie, il faut bien évidemment et avant tout penser aux besoins, attentes et confort de la personne concernée, mais aussi à ses proches et aux professionnels qui l'accompagnent. La phase du deuil constitue un temps nécessaire auquel nous devons accorder de l'importance et du temps.

Il y a des temps d'échanges entre les professionnels et avec la famille quand les soins palliatifs vont se mettre en place. Une personne référente « soins palliatifs » a été nommée parmi le personnel infirmier. À chaque étage, il y a des kits d'accompagnement (diffuseur d'huiles essentielles, musique, chapelet si besoin...) : les soins de confort sont recherchés et favorisés. Nous acceptons que les familles puissent venir la nuit pour être avec leur proche.

La psychologue de la résidence se tient à la disposition des familles, des résidents mais aussi des professionnels si besoin.

2. La promotion de l'autonomie

Il est important, à notre sens, de nous attacher à ce que les personnes âgées peuvent encore faire. Il est primordial de leur permettre de maintenir autant que possible leurs capacités en retardant les difficultés potentielles qu'elles pourraient rencontrer.

Le projet d'animation et de vie sociale ainsi que le projet de soins concourent à la promotion et à la préservation de l'autonomie des résidents.

Ce n'est pas parce que les personnes sont accueillies dans un EHPAD qu'elles ne doivent pas être stimulées. Les personnes âgées accueillies ont encore des capacités, malgré leur avancée en âge. Il est donc primordial de continuer à stimuler ces capacités, qu'elles soient physiques, cognitives ou sensorielles. Pour cela, nous poursuivons un objectif qui est de ne pas faire à la place de, et ce, dans différents domaines : l'hygiène, la restauration, la vie quotidienne. La personne âgée doit être stimulée à chaque instant de sa journée. Bien évidemment, cela se fait au regard de son consentement, de son humeur et de son envie. Le projet personnalisé doit rester le fil conducteur de l'accompagnement proposé par notre établissement.

Les espaces sont configurés de manière à favoriser cette autonomie : le mobilier et le matériel utilisés sont adaptés (chaises, fauteuils, tables, couverts, lits, mains-courantes...). Nous visons bien avant tout une **approche gérontologique réadaptative**.

Nous devons considérer la personne âgée comme une personne citoyenne, un individu au sein d'un collectif qui a des envies, des besoins (notamment en termes de sentiment d'utilité). Nous sommes profondément attachés à ce principe et avons à cœur de sensibiliser les nouveaux professionnels, les intervenants extérieurs, les bénévoles et les aidants à cela.

B. Notre politique de qualité et de gestion des risques

Introduite dans le paysage médico-social français par arrêté du 26 avril 1999, les démarches d'amélioration continue de la qualité font aujourd'hui partie intégrante des orientations politiques et stratégiques des EHPAD.

La personne âgée accueillie étant au centre des préoccupations de notre établissement, nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, portée par notre structure, et fédérant tous les professionnels pour un accompagnement humain et bienveillant, adapté aux besoins des résidents, et ce, dans un souci constant de qualité et de sécurité.

L'état des lieux de la démarche qualité s'effectue dans le cadre des auto-évaluations et des évaluations externes selon le nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé. La première évaluation de notre structure par un organisme accrédité a eu lieu début 2024. Elle a permis d'identifier la marge de progression que nous avons eu depuis notre dernière évaluation ainsi que les axes restant à travailler avant la prochaine évaluation qualité.

1. La démarche qualité

La résidence Saint Martin s'inscrit progressivement dans une **démarche continue d'amélioration de la qualité** et s'est dotée, pour cela, du logiciel Ageval pour la piloter au mieux.

Tous les professionnels de l'EHPAD sont sensibilisés et formés à la démarche qualité. Sans appropriation de la politique qualité par les professionnels qui œuvrent au quotidien, cette démarche serait vidée de son sens car ne serait que concepts et principes généraux et ne trouverait aucune application concrète. C'est pourquoi nous encourageons les professionnels à mener régulièrement une évaluation et une réflexion quant à leurs pratiques professionnelles. Des groupes de travail thématiques se tiennent fréquemment (exemple : bientraitance, évènements indésirables...).

Des enquêtes de satisfaction sont également réalisées afin de recueillir l'avis des personnes accompagnées sur la qualité des services rendus. La sollicitation régulière du Conseil de la Vie Sociale fait aussi partie de notre politique qualité.

Même si notre structure ne dispose pas de référent qualité à l'image des structures du secteur sanitaire ou d'un appui régional dont disposent les EHPAD appartenant à un groupe national, il n'en reste pas moins que la direction de la Résidence Saint Martin s'efforce de :

- Définir les orientations de la politique qualité et gestion des risques en cohérence avec notre stratégie globale,
- Structurer la méthodologie et proposer des outils pour faciliter le déploiement sur le terrain,
- Mettre en œuvre et assurer le suivi des objectifs fixés,
- Mettre en œuvre un système de gestion documentaire pérenne et efficace,
- Apporter le soutien méthodologique nécessaire,
- Assister les professionnels dans la conduite d'évaluation des pratiques.

2. La gestion des risques

La perception du risque au sein de la société a connu de nettes évolutions ces dernières années en accordant à la notion de sécurité une place de premier plan. Les structures médico-sociales n'ont pas échappé à ces évolutions qui remettent en cause à la fois la gestion de l'établissement, les organisations mises en place et les pratiques professionnelles.

Dans ce contexte, la loi du 2 janvier 2002 est venue consacrer le droit de tout usager, du secteur social et médico-social à une prise en charge et à un accompagnement individualisé de qualité en garantissant ses droits et libertés individuels. De ce fait, les EHPAD sont aujourd'hui confrontés à un véritable défi avec la mise en place d'une **politique globale de gestion des risques** qui s'avèrent être multiples (chutes, escarres, dénutrition, déshydratation, fugue, isolement, suicide, fausse route, dépression...).

La politique de gestion des risques se fait à un double niveau :

- Au niveau individuel, en s'appuyant sur le repérage des risques spécifiques à chaque personne âgée,
- Au niveau collectif, en s'appuyant sur un système de repérage, de déclaration et d'analyse :
 - Le repérage des risques au regard du public accueilli et de la configuration des locaux,
 - La déclaration des dysfonctionnements et des événements indésirables,
 - L'analyse collective pour corriger les événements récurrents,
 - L'analyse collective pour capitaliser sur l'expérience et entrer dans une boucle vertueuse de prévention.

D'une façon générale la gestion des risques comprend plusieurs étapes :

- L'identification des risques,
- L'analyse des risques,
- La hiérarchie des risques,
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions,
- Le suivi et l'évaluation.

Il nous semble important de mener une politique prenant en compte la généralité avant le cas particulier. En effet, la gestion du risque revient à la **gestion des anomalies**. Dans la notion de risque, il y a la potentialité du danger. Aussi, il est possible de prendre des risques si l'environnement (le cadre) est sécurisé.

Tout est dans l'équilibre, certes délicat mais nécessaire, entre la sécurité/gestion des risques et le respect des envies/besoins de la personne âgée (en se référant à son projet d'accompagnement personnalisé). C'est bien cet équilibre que notre structure recherche au quotidien.

La notion de « gestion de risques » doit être entendue, prise et comprise au sens le plus large possible. Cela concerne à la fois :

- La gestion des plaintes et réclamations,
- La gestion des événements indésirables, événements indésirables graves et événements indésirables associés aux soins,
- L'élaboration d'une cartographie des risques et les conduites à tenir attenantes à chaque risque identifié,
- La mise à jour régulière du Document Unique d'Evaluation des risques professionnels,
- La mise à jour régulière du plan bleu et du plan de continuité d'activité.

Focus sur la gestion des événements indésirables :

Le signalement d'un événement indésirable répond à la première exigence de mise en œuvre d'une démarche de gestion des risques. Il permet l'identification des risques.

L'établissement dispose d'une procédure de signalement des événements indésirables (qu'il s'agisse d'un événement indésirable, d'un événement indésirable grave ou d'un événement indésirable associé aux soins). Une sensibilisation des professionnels est régulièrement faite concernant l'analyse de l'évènement (quelle nature, quelle déclaration, quelle analyse, quel plan d'actions...).

Les déclarations sont réalisées par le biais du logiciel NetSoins afin de permettre un suivi plus pertinent mais aussi la tenue de statistiques.

Le signalement de ces événements doit être automatique mais implique aussi à la fois une **culture positive du droit à l'erreur** et une confiance. C'est à chacun d'analyser ses pratiques et d'essayer de les améliorer pour éviter l'évènement indésirable et/ou pour éviter qu'il ne se reproduise. Des mesures correctrices sont discutées, en équipe pluridisciplinaire si nécessaire, et un suivi est mis en place. Nous devons accentuer nos efforts en matière d'analyse et de détermination d'actions correctrices en fonction de l'évènement indésirable déclaré.

Un bilan régulier des événements indésirables est effectué et porté à la connaissance des parties prenantes et du CVS.

Concernant les plaintes et réclamations, elles font aussi l'objet d'une analyse et d'un plan d'action si nécessaire. Le CVS en a aussi régulièrement connaissance.

Focus sur la gestion de crise et les épidémies :

La politique de gestion des risques intègre la gestion de crise et la continuité de l'activité. Pour cela, un plan bleu est rédigé, régulièrement mis à jour et mis à la disposition de tous les professionnels (salariés comme externes) intervenant au sein de la structure. Le plan bleu est revu périodiquement, en intégrant de nouveaux risques (par exemple informatique) avec l'ensemble des professionnels et sous-traitants de l'établissement. Un plan de continuité d'activité a également été élaboré et est mis à jour autant que de besoin.

Les documents relatifs à la déclaration de ce type d'évènements et à leur signalement sont mis à disposition du directeur, du médecin coordonnateur et de l'infirmière référente. Des procédures concernant ces différents risques épidémiques sont élaborées. Leur mise en œuvre est appliquée immédiatement en cas de besoin. Des stocks de matériel pour cette mise en œuvre sont disponibles dans le cadre du plan bleu.

C. Notre politique de continuité et de fluidité des parcours

L'accompagnement des personnes âgées au sein de la résidence Saint Martin nécessite l'ouverture de notre structure sur son territoire et donc l'inscription dans une dynamique locale. Il existe tout un écosystème et notre EHPAD ne doit pas simplement « graviter » autour mais bien être partie prenante afin de s'insérer dans ce maillage territorial et compléter son offre de services pour les résidents accueillis.

Le but recherché est double :

- **Permettre une continuité et une complémentarité de l'offre en matière d'accompagnement de la personne âgée**, y compris concernant les soins en complétant l'accompagnement réalisé par les professionnels de l'EHPAD,
- **Offrir un éventail de services**, délivrés en interne ou par des partenaires présents sur le territoire, afin de répondre du mieux possible aux besoins des personnes accompagnées.

Nous cherchons en continu à développer notre ancrage territorial au travers de notre réseau local et de nos partenaires multiples. Notre structure a, d'un côté, besoin de développer des partenariats afin de compléter son offre d'accompagnement au bénéfice de la personne âgée (continuité et fluidité du parcours de la personne) et a, de l'autre, besoin d'être identifié pour ses compétences en matière d'accompagnement de la personne âgée.

L'intégration de notre établissement dans une réflexion locale et partagée est nécessaire et doit notamment passer par :

- La mise en place de passerelles, d'un réseau et de partenariats (conventions de partenariat, lien direct avec des interlocuteurs privilégiés, etc.),
- Une transversalité sociale, médico-sociale et sanitaire (domicile, ville, EHPAD, hôpital...),
- L'organisation de partages d'expériences (conférences, groupes de travail, actions de formation, etc.).

L'EHPAD détient de multiples partenariats avec les hôpitaux de proximité, des cabinets libéraux, des écoles, sans oublier le GIR44 mais nous devons poursuivre le travail en matière de formalisation des partenariats.

Nous pouvons notamment noter les partenariats suivants :

- GIR44,
- EHPAD environnants,
- Équipes mobiles de soins palliatifs,
- HAD,
- Equipes mobiles d'hygiène,
- Professionnels libéraux : médecins traitants, cabinet d'infirmiers libéraux, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, podologues, audioprothésistes , orthophonistes, opticiens, dentistes...,
- Pharmacie d'officine,
- Laboratoires,
- Hôpitaux de proximité dont le service de gérontopsychiatrie,
- SSR,
- Ambulances,
- Prestataire DASRI,
- Siel Bleu / bénévoles pour l'activité physique adaptée,
- CLIC / mission locale,
- Communauté de communes,
- France Travail, Unité emploi
- Ecoles des soignants (Rennes, Nantes, St Nazaire...),
- Ecoles, crèche, centre de loisirs, mairie, association de musique,
- Bénévoles,
- Cinéma, bibliothèque,
- Coiffeurs,
- Paroisse,
- Prestataires extérieurs (coiffeurs, esthéticienne...),
- Boulangeries, restaurateurs de proximité et marchés locaux.

Notre résidence est très ouverte sur et à l'extérieur et nous avons à cœur de poursuivre en ce sens. Cela permet de proposer une offre de services la plus complète et diversifiée possible, d'éviter toute rupture dans le parcours de la personne âgée, et ce, quels que soient ses besoins et attentes.

Nous avons une commission de coordination gériatrique qui se réunira au moins une fois par an afin de faire le point entre les différents professionnels de santé, leur permettant de coordonner les actions au bénéfice d'un meilleur accompagnement pour la personne âgée.

D. Notre politique en matière de ressources humaines

Sans professionnels investis, qualifiés et formés, nous ne pouvons pas déployer toute notre politique décrite dans les paragraphes précédents. Aussi, notre politique sociale repose sur un dialogue social permanent et ouvert, à l'écoute des professionnels, de leurs attentes et besoins, notamment en matière de bien-être au travail.

Au regard de la vision de ce que nous voulions être comme établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, nous avons mené une réflexion afin d'organiser le travail en conséquence, tout en garantissant la professionnalisation des équipes, la fidélisation de professionnels compétents et en encourageant la cohésion d'équipe et la communication interne.

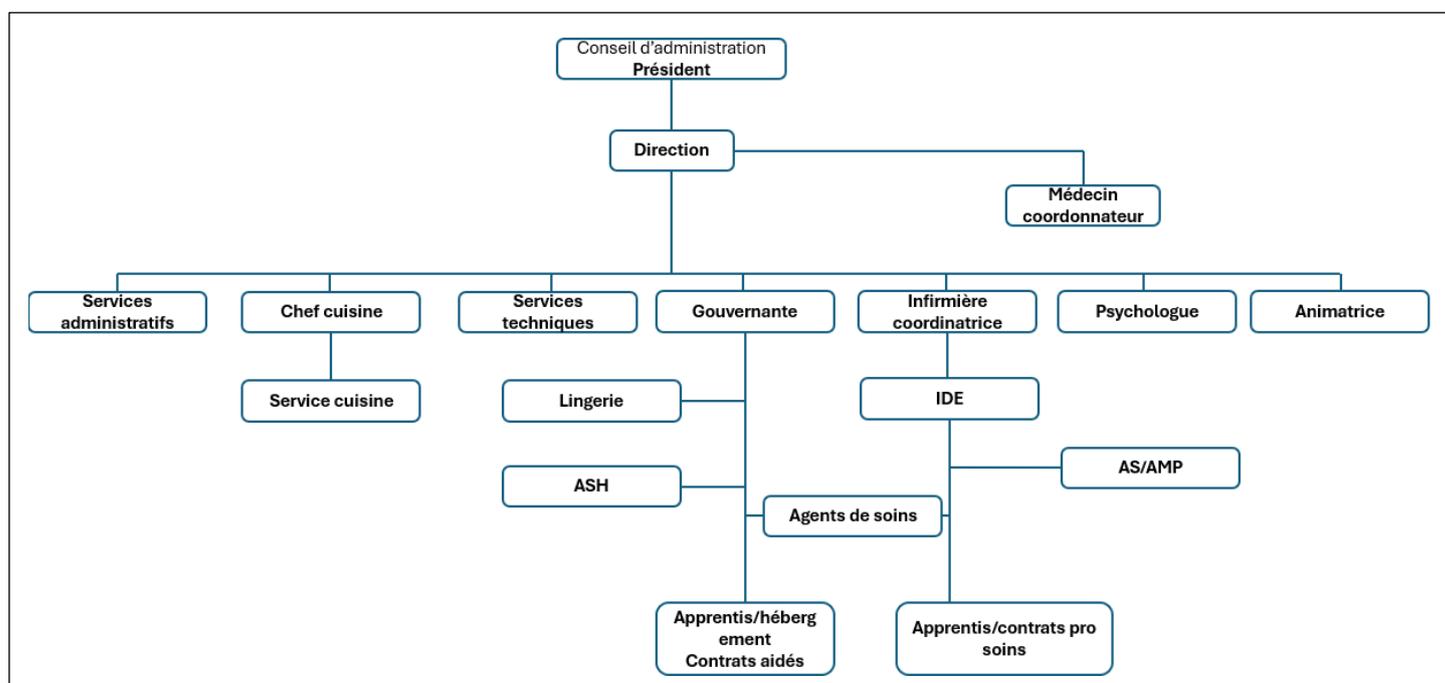
Les ressources humaines comprennent à la fois les professionnels salariés mais également les collaborateurs (professionnels de santé à titre libéral) et les prestataires extérieurs car une organisation des interventions est nécessaire entre tous.

Il est nécessaire de clarifier les responsabilités de chacun, les niveaux de délégation et de subdélégation ainsi que les circuits de décision permettant une continuité du service, un fonctionnement cohérent et une réactivité aux problématiques rencontrées.

Nous sommes attentifs à la manière dont les compétences sont mobilisées et à ce que tous les professionnels aient les qualifications adéquates. Le travail en équipe et l'interdisciplinarité sont deux éléments qui facilitent un accompagnement de qualité des personnes accueillies.

Notre structure applique la convention collective 1951 étendue.

1. Organisation et fonctionnement de la structure



Les équipes soignantes :

La structure dispose d'un temps de médecin coordonnateur, d'une infirmière référente, d'un temps de psychologue, d'une équipe infirmière, d'une équipe soignante et de temps paramédicaux.

Les horaires en journée ont une amplitude large (de 6h45 à 21h15, avec des roulements entre l'équipe du matin et celle de l'après-midi) permettant de dispenser des soins techniques, d'hygiène et de confort. La nuit, une aide-soignante est présente de 21h à 7h. Elle assure les prises en soins et travaille en binôme avec un agent de soins, sur les mêmes horaires.

Des temps de transmission sont prévus entre équipe/contre-équipe afin d'échanger sur les informations essentielles, en plus des transmissions réalisées dans le logiciel NetSoins.

Les soignants sont tous diplômés et bénéficient tous d'un cycle d'horaire fixe respectant la réglementation du travail.

L'intégration des nouveaux salariés :

Quand un nouveau salarié arrive, la structure est attentive à ce que son intégration se déroule le mieux possible. Il en va de l'accompagnement des personnes âgées mais aussi de la fidélisation du nouveau professionnel.

Ainsi, une visite de la structure est réalisée au cours de laquelle les futurs collègues se présentent, et une période de tutorat est mise en place afin de partager le savoir-être, le savoir-faire et les expériences des salariés présents.

La transmission du règlement de fonctionnement, du projet d'établissement, de la charte de la personne âgée et des fiches-fonctions concourent à une meilleure connaissance de la structure et des attendus de chacun.

A noter que pour chaque personne extérieure (stagiaires, étudiants, bénévoles, partenaires, intervenants extérieurs), un accueil est également réalisé afin de leur présenter l'organisation et le fonctionnement de la structure et répondre à leurs éventuelles interrogations.

Les instances représentatives :

Des élections ont lieu afin de désigner des titulaires et suppléants dans les instances représentatives du personnel. Des réunions de délégués du personnel sont régulièrement organisées au sein de l'établissement et un bureau leur est affecté et son accès est réservé et protégé.

Deux référents « harcèlement » sont également été nommés.

Les personnes sont identifiées et il est possible de les contacter via une adresse mail ou via une boîte aux lettres.

2. Formation et fidélisation des professionnels

La formation est un des gages d'un accompagnement de qualité et fait l'objet d'un plan de formation. Aussi, l'établissement est très vigilant à ce que les professionnels soient à jour de leurs formations et bénéficient régulièrement de nouvelles formations ou sensibilisations, quand cela s'avère nécessaire. La formation continue et l'adaptation des compétences des professionnels est un élément majeur afin de pouvoir répondre aux besoins des personnes accueillies et de garantir la qualité du service rendu.

Outre la formation, il y a un axe important qui est celui de la fidélisation des professionnels. Car, former des professionnels que l'on ne fidélise pas n'a pas beaucoup de sens. Aussi, la qualité de vie au travail et la valorisation des compétences sont deux atouts au service de la fidélisation. Cela permet d'apporter de la stabilité dans l'organisation et donc une stabilité dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées.

La structure investit si besoin dans du matériel neuf, voire éco responsable, qui facilite au quotidien le travail des professionnels car la recherche de bonnes conditions de travail est un axe prioritaire de la direction. Nous offrons également un chèque cadeau (une carte culturelle) pour les anniversaires. Nous organisons des temps de cohésion comme la sortie et le repas annuels.

Par ailleurs, nous veillons à convier systématiquement le personnel de nuit afin de renforcer l'esprit collectif et d'unité au sein de la structure.

3. Gestion des risques professionnels

La prévention des risques psychosociaux est une des priorités de notre établissement. Cela est lié aux conditions de travail, à l'organisation du travail et aux mesures de prévention mises en œuvre (adaptation du matériel, ergonomie, vigilance sur les charges afin d'éviter les troubles musculosquelettiques, mise en place d'un soutien psychologique du personnel, limitation des risques d'exposition aux maladies contagieuses, au sang, etc.).

Tout ceci se fait en lien avec la médecine préventive et fait l'objet d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.

4. Gestion des ressources humaines

Nous essayons également d'anticiper autant que possible, et quand la situation se présente, les évolutions de postes, les missions et les compétences exigibles.

Un accompagnement du parcours du professionnel est systématiquement mis en place (tutorat avec un professionnel référent par exemple), ainsi qu'un accompagnement des stagiaires.

En cas d'absentéisme trop important, une évaluation et un suivi seront réalisés afin de le comprendre et de mettre en place, dans la mesure du possible, des actions pour y remédier.

Chaque professionnel a un entretien annuel avec son cadre référent direct. Temps d'échange privilégié entre le salarié et la direction, ces entretiens permettent de faire le point sur l'année écoulée, les objectifs à venir, les besoins et souhaits de formation. Des entretiens professionnels ont également lieu selon la réglementation en vigueur.

E. Les modalités de pilotage interne de notre structure

Afin de rendre opérationnel notre nouveau projet d'établissement, nous pouvons et nous devons nous appuyer sur différents outils de pilotage interne.

Nous avons un comité de direction qui est composé (selon les sujets abordés) du directeur, du médecin coordonnateur, de l'infirmière référente, de la gouvernante, du chef de cuisine, de l'animatrice, de la secrétaire et de la comptable ainsi que de l'agent de maintenance. Ce COPIL, qui se réunit régulièrement, veille au bon fonctionnement et à la bonne organisation de la structure.

Le pilotage stratégique de la structure :

Comme pour toute structure médico-sociale, nous nous devons de nous adapter aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées, des proches, mais également des professionnels, et ce, sans compter sur les évolutions réglementaires et les attentes des autorités de tarification et de contrôle.

Notre projet d'établissement comportant différents volets, il est impérieux qu'un **pilotage stratégique** soit mis en place afin de suivre les grandes lignes directrices que nous nous sommes fixées.

Aussi, un **plan d'action global** sera créé via notre logiciel de qualité et de gestion des risques afin de pouvoir le piloter. Y sont insérées les actions issues de notre contractualisation, de nos évaluations (auto-évaluations et évaluations « externes »), du présent projet d'établissement, de potentielles actions correctrices devant être mises en place suite à la déclaration et l'analyse d'un événement indésirable et de toute autre élément ayant généré un plan d'action. Un suivi régulier sera réalisé afin d'adapter, au besoin, les actions de la structure.

Nous pouvons également nous appuyer sur le renseignement annuel du tableau de bord de la performance pour nous guider dans notre pilotage interne au regard d'indicateurs que nous souhaitons suivre en particulier.

Les réunions et la communication interne :

Plusieurs temps de réunions et d'échanges ont lieu au sein de la structure :

- **Des réunions de synthèse** : il s'agit de réunions par étage qui ont lieu toutes les trois semaines pour échanger autour des résidents, de l'accompagnement global et des éventuels problèmes rencontrés,
- **Des réunions interservices** : une fois par mois, tous les services sont conviés afin de faire un point des actualités de la résidence Saint Martin,
- **Une réunion annuelle** avec l'ensemble du personnel où des sujets divers sont abordés, comme le budget de la résidence et les projets de l'année à venir,
- **Une réunion annuelle pour l'unité des 1000 pensées** avec les résidents, les familles et les professionnels de l'unité,
- **Une réunion annuelle avec les familles de la résidence**,
- Enfin, des temps dédiés aux transmissions journalières permettent la continuité des soins entre les équipes (ces temps de tuilage sont de 15 à 30 minutes pour les changements jour/nuit et au cours de la journée, permettant d'échanger sur les personnes accompagnées et les événements).

La direction veille à ce qu'il y ait une **circularisation de l'information descendante et ascendante**, même s'il est toujours possible de s'améliorer en la matière.

Nous sommes vigilants à ce que les professionnels de nuit soient également intégrés aux différentes réunions, projets de la structure et qu'ils disposent des informations nécessaires (procédures, gestion des urgences, formations/sensibilisations, échanges de bonnes pratiques).

Il est nécessaire d'écouter les professionnels et leurs craintes potentielles mais il faut aussi parfois expliquer pourquoi certains projets sont faits, et quel en est l'objectif. La **volonté participative** est très présente au sein de la structure même s'il faut rappeler que participer à la décision, ce n'est pas forcément décider.

L'information est aussi véhiculée par l'envoi de courriels, l'utilisation de la messagerie NetSoins, l'utilisation d'applications telles que Teams, les tableaux d'affichage mais aussi par les transmissions sur le logiciel de soins.

Il convient de travailler sur le contenu de l'information, délivrée au bon moment, à la bonne personne avec le bon support.

Le système d'information :

Même si nous utilisons encore beaucoup le support papier (documents de la loi 2002-2, protocoles, procédures, cahier de liaison, comptes-rendus, affichages divers et variés, dossiers du personnel et des résidents), nous essayons de tendre vers une dématérialisation de l'information qui nécessite une sécurisation des données et une formation des professionnels aux outils.

La question de l'interopérabilité des systèmes d'information se pose également comme un élément important pour un partage facilité des données avec d'autres interlocuteurs (intervenants du secteur sanitaire, de la ville ou d'autres structures sociales ou médico-sociales). A ce titre, le secteur médico-social a encore des progrès à faire même si les choses se sont bien développées ces dernières années en la matière.

La résidence Saint Martin est engagée dans le cadre du programme ESMS Numérique.

Il est important de sécuriser le système d'information afin d'assurer la protection des données et la confidentialité des informations, aussi bien au regard des recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) que des obligations liées au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Une messagerie encore plus sécurisée et optimale que l'actuelle va être mise en place début 2025 en lien avec GCS e-santé Pays de la Loire. Cette messagerie sera en lien avec NetSoins ce qui permettra à tous les professionnels de santé d'échanger des informations de manière sécurisée.

La démarche RSE :

Notre secteur a également dû évoluer au regard de la responsabilité sociétale et environnementale que nous devons porter, et au regard du développement durable vers lequel nous devons tendre. Il en va de la responsabilité de tous pour limiter notre impact environnemental, tout en redonnant du sens à nos projets et plus globalement à notre organisation et fonctionnement.

A ce titre, nous avons déjà mis en place plusieurs actions même si elles nécessitent d'être poursuivies :

- Utilisation de produits issus de l'agriculture biologique,
- Achat des produits locaux et issus du circuit-court,
- Mise en place du tri sélectif.

Il nous reste encore à faire en la matière, nous n'en sommes qu'aux prémices mais la prise de conscience s'installe progressivement et la dynamique prend doucement racine. Il sera nécessaire de sensibiliser régulièrement les différentes parties prenantes (personnes accompagnées, proches, professionnels, intervenants extérieurs) sur ce rôle majeur que nous avons toutes et tous.

NOS OBJECTIFS SUR LES 5 ANS À VENIR

Ce projet d'établissement est l'expression d'une volonté collective qui place le personnel dans une dynamique de changement et d'amélioration des prestations mais aussi de l'accompagnement, de l'aide et de la prise en charge apportées aux personnes accompagnées.

De nombreux axes d'amélioration ont été repérés au cours de la rédaction de ce projet et font l'objet d'un plan d'action.

La bonne utilisation et le respect de ce plan d'action nous aideront dans la conduite de la démarche qualité dans laquelle nous sommes engagés.

Chacun des professionnels doit prendre connaissance de l'intégralité de son contenu et le faire vivre au travers de ses actions, qui pourront être complétées par l'évaluation qualité et notre futur CPOM, et ainsi être insérées dans un plan d'action global de notre structure.

Ces actions s'intègrent, dans leur ensemble, dans une logique de promotion de la bientraitance auprès des personnes accompagnées et d'une réflexion autour de l'amélioration des pratiques professionnelles. Elles ont été réfléchies et pensées afin de nous faire progresser vers quoi nous voulons tendre.

Les objectifs définis à cinq ans permettront de procéder au suivi de ce projet d'établissement et donc à son évaluation.

Un bilan annuel sera effectué par la structure sur les avancées et sur ce qu'il reste à faire. Ce plan d'actions, qui pourra évoluer dans le temps au regard des situations et contextes qui se présenteront, doit s'inscrire pleinement dans une démarche d'amélioration continue.

Les actions détaillées par fiche-action, une fois mises en place, seront suivies d'effets tout au long des 5 ans à venir. L'ordre des actions dans les fiches ne constitue pas une priorisation.

Aussi, nous avons dégagé plusieurs objectifs répartis en six axes :

- **Axe 1 : Droits, libertés, expression et participation de la personne accompagnée**
- **Axe 2 : Accompagnement en santé et à l'autonomie**
- **Axe 3 : Démarche qualité, prévention et gestion des risques**
- **Axe 4 : Continuité et fluidité des parcours**
- **Axe 5 : Politique ressources humaines**
- **Axe 6 : Pilotage interne**

FICHE-ACTION N°1

AXE : DROITS, LIBERTÉS, EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

Contexte :

La place de la personne accompagnée est au centre de nos préoccupations et de nos pratiques professionnelles.

La mise en place et le respect des outils et principes issus de la loi 2002-2 ont toujours guidé nos actions. La personne âgée doit rester actrice de son parcours et doit pouvoir participer pleinement à l'organisation et au fonctionnement de la structure.

Nos ambitions au terme du projet d'établissement :

- Un Conseil de la Vie Sociale comme interlocuteur incontournable de l'établissement,
- Des professionnels soucieux du respect des droits et libertés de la personne accompagnée,
- La personne âgée, véritable actrice et moteur de son accompagnement et de la vie en établissement,
- La garantie de l'expression et de la participation de la personne accompagnée à chaque instant de son parcours,
- Des professionnels engagés pour un accompagnement personnalisé et bientraitant.

Plan d'actions de la fiche-action n°1

Objectifs	Actions	Pilote(s)	Délai de réalisation
1.1 Garantir les droits et libertés de la personne accompagnée	<u>Intimité / Vie privée / Confidentialité :</u> 1/ Continuer de préserver l'intimité et la vie privée ainsi que le rythme de vie de la personne accompagnée 2/ Garantir davantage la confidentialité des informations personnelles des résidents en sensibilisant les salariés au respect d'une plus grande discrétion professionnelle et mener une réflexion sur comment anonymiser les transmissions	IDER	T4 2025
	<u>Liberté de choix :</u> 3/ S'assurer du consentement de la personne âgée tout au long de son accompagnement 4/ S'assurer du respect du choix du résident et réinterroger son souhait à une fréquence régulière pour gommer l'automatisme des habitudes	Gouvernante IDER	T1 2027
	<u>Liberté d'aller et venir :</u> 5/ Préserver autant que possible la liberté d'aller et venir de la personne tout en encadrant strictement les potentielles restrictions 6/ Mener une réflexion sur les restrictions à la liberté d'aller et venir mises en place actuellement (ex : code à l'entrée du bâtiment) et réfléchir à la pédagogie à avoir afin d'expliquer les restrictions possibles à cette liberté fondamentale (possibilité d'élaborer une annexe au règlement de fonctionnement) 7/ Sensibiliser les professionnels à ces droits et libertés fondamentaux	Directeur Administratif	T4 2025

<p>1.2 Renforcer et favoriser le lien social et la lutte contre l'isolement</p>	<p>1/ Identifier les risques d'isolement et définir un plan de préservation du lien social</p> <p>2/ Sensibiliser les professionnels à la prévention du risque d'isolement</p> <p>3/ Mettre en place des activités favorisant le lien social</p> <p>4/ Faciliter les liens avec les proches aidants</p>	<p>Animatrice Psychologue</p>	<p>T2 2026</p>
<p>1.3 Améliorer la connaissance des habitudes de vie, les besoins et le projet de vie de la personne âgée</p>	<p>1/ Créer des binômes de référents AS/ASH pour chaque résident et mener une réflexion sur l'intégration d'un professionnel IDE</p> <p>2/ Faire vivre les projets personnalisés (renforcer le rôle du référent, être plus en lien avec l'animatrice, présenter le projet personnalisé à l'ensemble de l'équipe et formaliser ce temps)</p> <p>3/ Réaliser des formations/sensibilisations des professionnels quant aux liens à faire entre les projets personnalisés et NetSoins (les deux outils s'alimentant l'un l'autre)</p>	<p>Psychologue</p>	<p>T4 2027</p>
<p>1.4 Garantir la participation de la famille et des proches aidants</p>	<p>1// S'assurer d'un lien étroit et régulier avec les familles et proches aidants en continuant de les convier à des événements, à des temps d'échange, en recueillant leur avis (enquête de satisfaction), etc.</p> <p>2/ Réfléchir à la mise en place de temps de parole/temps d'échange en lien avec la MEDEC et la psychologue</p> <p>3/ Poursuivre l'engagement bénévole des familles et proches (pour accompagner les sorties, participer aux différentes activités...)</p> <p>4/ Continuer de faire vivre le Conseil de la Vie Sociale dans la dynamique actuelle</p>	<p>Directeur IDER</p>	<p>T1 2029</p>

<p>1.5 Améliorer le processus de pré-admission et d'admission</p>	<p>1/ Poursuivre, dans la mesure du possible, les visites d'établissement. A défaut, réfléchir à des alternatives (ex : donner l'adresse du site internet de la résidence, donner le livret d'accueil afin de faire découvrir la structure à distance)</p> <p>2/ Mener une réflexion sur la possibilité de faire une visite à l'hôpital avant la signature du contrat de séjour et sur les personnes pouvant réaliser cette visite</p> <p>3/ Améliorer les documents d'admission (recueil des données, annexes...)</p> <p>4/ Réfléchir à la possibilité d'avoir un résident référent (volontaire) pour accompagner un nouveau résident</p> <p>5/ Pour l'unité de vie protégée : encadrer, avec une procédure, la journée d'intégration/d'immersion quand elle a lieu (ex : éléments à demander en amont...)</p>	<p>Directeur IDER Gouvernante</p>	<p>T4 2025</p>
<p>1.6 Garantir un projet d'animation diversifié et personnalisé</p>	<p>1/ Clarifier quel professionnel peut participer à quel type d'animation</p> <p>2/ Travailler davantage sur les activités individuelles (notamment pour les personnes âgées les plus dépendantes) en exploitant davantage les temps de SACC et faire des activités en binôme de salariés avec l'animatrice</p> <p>3/ Capitaliser sur les savoir-faire et souhaits des personnes âgées pour cibler les bonnes activités (ex : tricot en chambre)</p>	<p>Animatrice</p>	<p>T1 2026</p>
<p>1.7 Assurer un service d'hôtellerie et de restauration de qualité et adapté</p>	<p>1/ Poursuivre la garantie du choix du résident de sa place à table</p> <p>2/ Inciter à utiliser l'espace au rez-de-chaussée (pour les invités/familles) plutôt que d'être à l'étage</p>	<p>IDER Gouvernante</p>	<p>T1 2027</p>

	<p>3/ Mettre en place une décharge pour l'installation de frigo dans les chambres, et ce, en lien avec les normes HACCP, et le communiquer auprès des résidents et leurs proches</p> <p>4/ Mener une réflexion sur la texture du liquide</p> <p>5/ Améliorer le service : s'assurer de ce qui est servi le jour J et pouvoir l'annoncer aux résidents, notamment pour les repas mixés (communication à améliorer entre la cuisine et le service hôtelier)</p>		
1.8 Affirmer la stratégie en matière d'éthique et de bienveillance	1/ Former et sensibiliser régulièrement les professionnels, y compris les intervenants extérieurs	Direction	T4 2025

FICHE-ACTION N°2

AXE : ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ (STRATÉGIE THÉRAPEUTIQUE ET SOINS)

Contexte :

Les personnes âgées accompagnées arrivant de plus en plus tardivement, leurs besoins en soins ont évolué et, pour bon nombre d'entre elles, sont de plus en plus importants voire complexes (polyopathologies, troubles du comportement...). Il est essentiel que notre établissement ait une stratégie thérapeutique et soins clairement définie, partagée par tous les professionnels et connue de tous.

Notre établissement doit pouvoir s'appuyer sur un projet de soins fort et ambitieux, définissant les modalités d'organisation des soins en fonction des risques identifiés, tenant compte de la nécessaire coordination des divers intervenants et suivant un principe directeur : la prévention à la santé.

Nos ambitions au terme du projet d'établissement :

- La personne âgée, actrice de son accompagnement et de son parcours,
- La prévention, au cœur de l'accompagnement de la personne âgée,
- Des professionnels formés et sensibilisés à la stratégie thérapeutique et de soins,
- Un accompagnement en soins adapté et sécurisé.

Plan d'actions de la fiche-action n°2

Objectifs	Actions	Pilote(s)	Délai de réalisation
2.1 Placer la personne au cœur de son accompagnement à la santé et favoriser son autonomie	1/ Recueillir et assurer la traçabilité du consentement de la personne et réévaluer son refus le cas échéant 2/ Evaluer régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée et mettre en place les actions nécessaires après avoir recueilli son consentement 3/ Poursuivre le développement de la prévention de la perte d'autonomie (notamment la prévention des chutes : parcours de santé, recours aux kinésithérapeutes, intervention de professionnels de l'activité physique adaptée...)	IDER	T3 2025
2.2 Garantir un accompagnement à la santé de qualité	1/ S'assurer de la mise à jour des protocoles (prévention, chutes, dénutrition...) 2/ Procéder régulièrement à des sensibilisations et rappels auprès des professionnels 3/ Mener une réflexion sur le port des tenues professionnelles, notamment pour l'unité de vie protégée (ex : être en tenue civile pendant les repas thérapeutiques et les animations pour se rapprocher du côté « comme à la maison »)	IDER Gouvernante	T4 2029
2.3 Améliorer la gestion du circuit du médicament et mieux maîtriser le risque infectieux	1/ Revoir la gestion du circuit du médicament afin de la sécuriser davantage 2/ Identifier les risques médicamenteux et y sensibiliser les professionnels 3/ Réaliser régulièrement un audit du circuit du médicament et en transmettre les résultats aux équipes soignantes	MEDEC IDER	T3 2025

	4/ Revoir le DARI et effectuer des sensibilisations régulières auprès des professionnels		
2.4 Encadrer le recours aux contentions	<p>1/ Réévaluer régulièrement les besoins du résident en équipe pluridisciplinaire et rappeler les risques liés aux mesures de contention</p> <p>2/ S'assurer d'avoir une prescription médicale pour chaque contention</p> <p>3/ Assurer une traçabilité administrative de la mesure de contention (ex : annexe au contrat de séjour)</p>	IDER	T4 2025
2.5 Développer les thérapies non médicamenteuses	<p>1/ Proposer sur chaque étage un accompagnement en lien avec les thérapies non médicamenteuses</p> <p>2/ Poursuivre les activités et approches non médicamenteuses déjà déployées au sein de la structure</p>	Psychologue Animatrice	T1 2028
2.6 Assurer une prise en charge des soins palliatifs et un accompagnement à la fin de vie de qualité	<p>1/ S'assurer de la mise en place de temps de parole nécessaires entre les résidents, les proches et les professionnels</p> <p>2/ Disposer de kits complets pour la fin de vie dans les étages</p> <p>3/ Continuer de solliciter l'infirmière référente en soins palliatifs et réfléchir à y associer des soignants</p> <p>4/ Mener une réflexion sur la gestion du corps (rituel à suivre dans la mesure du possible)</p> <p>5/ Concernant les directives anticipées : A° Accompagner la réflexion de la personne âgée et de sa personne de confiance le cas échéant B° S'assurer du renseignement et de la signature des directives anticipées</p>	IDER Psychologue	T1 2026

	C° Mener une réflexion quant au bon moment pour effectuer le recueil		
2.7 Renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées de l'unité de vie protégée	1/ Construire un projet d'animation et de vie sociale dédié et réfléchir à apporter davantage de mixité dans les animations (coordination à avoir entre l'unité de vie protégée et les autres étages)	Animatrice	T1 2028
	2/ Définir et intégrer les critères d'inclusion, d'exclusion et de réorientation, et les partager entre les professionnels	IDER	T4 2026
	3/ Nommer des professionnels référents afin de suivre l'avancée du projet global de l'unité de vie protégée	IDER	T2 2025
	4/ Penser à une organisation permettant une plus grande sécurisation la nuit	Directeur	T2 2025
	5/ Mener une réflexion quant à la configuration des locaux (ex : repenser l'entrée, redéfinir des espaces collectifs, réfléchir à une nouvelle décoration)	Directeur	T4 2029

FICHE-ACTION N°3

AXE : DÉMARCHE QUALITÉ, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

Contexte :

Notre structure veille au quotidien à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins et des services, des pratiques professionnelles et de l'organisation.

Nous pilotons notre démarche qualité et de gestion des risques au travers d'un plan d'action global que les évaluations qualité, les enquêtes de satisfaction et le traitement des plaintes, réclamations et évènements indésirables viennent alimenter.

Nos ambitions au terme du projet d'établissement :

- La qualité au service de l'accompagnement des personnes âgées et des professionnels,
- Des protocoles et procédures ayant du sens pour une meilleure appropriation par tous,
- Des recommandations de bonnes pratiques professionnelles diffusées et mises à disposition de tous les professionnels,
- Un pilotage de la démarche qualité et de la gestion des risques défini et organisé en lien avec l'ensemble des parties prenantes.

Plan d'actions de la fiche-action n°3

Objectifs	Actions	Pilote(s)	Délai de réalisation
3.1 Organiser le recueil et le traitement des évènements indésirables	1/ S'assurer de la connaissance du protocole par les professionnels et procéder à des rappels réguliers 2/ Procéder systématiquement à la déclaration, à l'analyse et à l'élaboration d'un plan d'action pour chaque évènement 3/ Elaborer un bilan régulier des EI/EIG/EIAS et diffuser le bilan au CVS et aux professionnels 4/ Assurer une communication auprès des différentes parties prenantes (résidents, proches, salariés...) sur la possibilité de faire des réclamations	Directeur	T3 2026
3.2 Développer une démarche d'amélioration continue de la qualité	1/ Elaborer un plan d'action qualité global à partir des éléments du projet d'établissement, du CPOM, des évaluations qualité, des contrôles... 2/ S'assurer de la mise à jour régulière du plan d'action qualité et de son suivi 3/ Pérenniser la réalisation d'une enquête de satisfaction tous les deux ans (résidents, proches, professionnels) et en faire ressortir un plan d'action	Directeur	T4 2025
3.3 Poursuivre la démarche de prévention et de gestion des risques	1/ Continuer l'identification des risques (notamment de chutes) et sensibiliser les professionnels à ces risques 2/ Créer un protocole des surveillances à faire (ex : glycémie à faire juste après une chute)	IDER	T4 2025

	3/ Renforcer la déclaration des chutes et leur analyse		
3.4 Assurer une politique en matière de prévention de la maltraitance et de violence	<p>1/ Continuer de sensibiliser régulièrement les professionnels aux RBPP (risques de maltraitance et de violence, promotion de la bienveillance)</p> <p>2/ Rappeler régulièrement les procédures de signalement et les moyens disponibles (n°3977, médiateur de la République, personnalités qualifiées...)</p>	Psychologue	T4 2027
3.5 Garantir un plan de gestion de crise et de continuité d'activité	<p>1/ Mettre régulièrement à jour le plan bleu</p> <p>2/ Communiquer en interne (CVS notamment) et en externe le plan de gestion de crise</p> <p>3/ Sensibiliser régulièrement les professionnels à la gestion de crise, notamment les nouveaux arrivants</p>	Directeur MEDEC IDER	T1 2025
3.6 Renforcer l'échange autour des bonnes pratiques professionnelles	1/ Permettre un échange entre professionnels autour des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et instaurer régulièrement un temps de parole avec un intervenant extérieur	Directeur	T4 2029

FICHE-ACTION N°4

AXE : CONTINUITÉ ET FLUIDITÉ DES PARCOURS

Contexte :

Notre résidence bénéficie aujourd'hui d'un maillage territorial relativement complet et diversifié. Les partenariats constitués permettent d'enrichir et de renforcer notre offre d'accompagnement au bénéfice des personnes âgées accueillies, et ce, dans une optique de continuité et de fluidité de leur parcours.

Nous avons à cœur d'impulser une dynamique constante d'ouverture de notre structure sur notre environnement territorial, où les coopérations sont importantes, aussi bien en matière de lien social que de prévention et de soins.

Nos ambitions au terme du projet d'établissement :

- Des partenariats diversifiés et dynamiques garantissant une continuité et une fluidité du parcours de la personne âgée,
- Des échanges réguliers entre les professionnels salariés et libéraux,
- Une constante coordination entre les divers intervenants pour une meilleure qualité d'accompagnement de la personne accueillie.

Plan d'actions de la fiche-action n°4

Objectifs	Actions	Pilote(s)	Délai de réalisation
4.1 Favoriser les échanges et la coordination entre les intervenants libéraux	1/ Continuer d'animer la commission de coordination gériatrique 2/ Faciliter les échanges avec les médecins traitants et les intervenants libéraux (notamment avec la mise en place de la messagerie sécurisée) 3/ Encourager les professionnels à tracer leurs interventions dans le logiciel de soins	MEDEC IDER	T4 2026
4.2 Faciliter la fluidité et la continuité du parcours de la personne accompagnée	1/ Continuer d'identifier les risques de rupture de parcours 2/ Continuer d'identifier les partenaires mobilisables en fonction de la situation afin d'assurer une continuité dans la prise en charge 3/ Mettre en place une formation/sensibilisation concernant l'accompagnement de personnes handicapées vieillissantes ainsi que de personnes âgées présentant des troubles psychiatriques	MEDEC IDER	T4 2026
4.3 Garantir un maillage territorial solide et une ouverture sur l'extérieur	1/ Poursuivre la dynamique actuelle avec les partenariats et mener une réflexion pour les renforcer le cas échéant 2/ Formaliser les partenariats	Directeur	T1 2025
4.4 Communiquer en interne et en externe sur l'image de l'établissement	1/ Continuer d'alimenter le site internet de la résidence (informations générales, vie sociale...)	Gouvernante	T1 2026

	2/ Poursuivre la communication de la résidence sur les réseaux sociaux et les réseaux internes (TV avec la chaîne dédiée, totem...)		
--	---	--	--

FICHE-ACTION N°5

AXE : POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Contexte :

Dans un contexte de difficultés accrues liées aux ressources humaines (nombreux postes vacants, pénurie de personnel...), notre structure se doit d'avoir un projet social solide et attractif.

Les réflexions autour de la qualité de vie et des conditions de travail sont incontournables si nous voulons fidéliser autant que possible les salariés en poste mais aussi pour recruter de nouveaux salariés.

Notre établissement n'a d'autre choix que de faire de la qualité d'accueil dès le premier jour, l'intégration et la fidélisation de véritables leviers de la qualité de vie au travail pour l'ensemble de ses effectifs.

Nos ambitions au terme du projet d'établissement :

- Des leviers de motivation pour les professionnels,
- Des professionnels formés et qualifiés pour un accompagnement des personnes âgées de qualité,
- Un climat social propice pour un accompagnement bientraitant.

Plan d'actions de la fiche-action n°5

Objectifs	Actions	Pilote(s)	Délai de réalisation
5.1 Assurer la sécurité des professionnels	1/ Identifier les risques professionnels et définir une démarche de prévention 2/ Actualiser le DUERP chaque année et le diffuser auprès des professionnels 3/ Sensibiliser régulièrement les professionnels aux gestes et postures pour prévenir les troubles musculosquelettiques au regard du matériel existant (en lien avec l'ergothérapeute et les partenaires) 4/ Déployer la formation AFGSU 1 et 2 et procéder à son actualisation régulière	Direction	T3 2028
5.2 Favoriser et partager les pratiques professionnelles sur l'ensemble de la structure	1/ Mener une réflexion sur la mise en place d'une rotation du personnel entre l'unité de vie protégée et les autres étages 2/ Mettre en place, dans la mesure du possible, un « vis ma vie » afin de mieux connaître le quotidien des différents postes 3/ Travailler avec l'ensemble des professionnels sur le sentiment d'unité de la résidence afin de ne plus raisonner par service/étage (ex : réfléchir à des appellations pour les étages)	Directeur IDER Gouvernante	T4 2029
5.3 Garantir un accompagnement par des professionnels formés	1/ Elaborer un plan de formation pluriannuel en fonction des besoins et des souhaits exprimés lors des entretiens professionnels	Directeur	T4 2025

FICHE-ACTION N°6

AXE : PILOTAGE INTERNE

Contexte :

Sans un pilotage interne formellement défini, la mise en œuvre des objectifs et actions déterminés ci-dessus sera mise à mal.

L'établissement est attaché à avoir une organisation du travail clairement établie, à mettre en place des mesures visant à assurer une continuité d'activité quel que soit le contexte et les difficultés rencontrées, et à assurer la co-construction des projets et documents stratégiques avec les parties prenantes. En effet, ces éléments sont autant de facteurs permettant d'offrir un cadre de vie et un accompagnement de qualité aux personnes accompagnées, dans le respect des RBPP, tout en garantissant aux professionnels un cadre de travail serein et respectueux.

Nos ambitions au terme du projet d'établissement :

- Un pilotage interne solide et continu pour un accompagnement de qualité,
- Un circuit de l'information optimisé pour une organisation du travail plus performante,
- Un bilan régulier de l'état d'avancement de l'établissement par rapport aux objectifs fixés dans les documents stratégiques internes,
- Des choix de gestion interne en adéquation avec une réflexion sociétale et environnementale.

Plan d'actions de la fiche-action n°6

Objectifs	Actions	Pilote(s)	Délai de réalisation
6.1 Optimiser l'information et la communication internes	1/ Réfléchir aux différents temps de réunion afin de mobiliser les bonnes ressources au bon moment et au bon endroit (réfléchir à qui, quand, quelle réunion, quelle fréquence, quel contenu, que lieu, quel but recherché, quel compte-rendu) 2/ Améliorer le circuit d'information en ciblant les informations à transmettre (quelle information, à qui, pour quel objectif et avec quel support)	Directeur Responsables de service	T1 2025
6.2 Renforcer la sécurisation des données	1/ Poursuivre la mise en place de la messagerie sécurisée 2/ Mettre en place les actions issues de l'audit RGPD	Directeur	T4 2028
6.3 Poursuivre les actions en termes de RSE et de développement durable	1/ Poursuivre les actions concernant le tri des déchets alimentaires, infectieux, papiers et mener une réflexion concernant l'accès des résidents aux espaces de tri (bénéfices/risques entre sécurité et autonomie laissée aux résidents) 2/ Veiller au gaspillage alimentaire en lien avec la loi Egalim 3/ Poursuivre l'utilisation de produits d'entretien biologiques 4/ Réaliser régulièrement des sensibilisations/rappels auprès de toutes les parties prenantes sur ces volets	Directeur	T2 2027

6.4 Assurer un suivi des documents stratégiques de la structure	<p>1/ Réaliser un bilan annuel de l'avancée du projet d'établissement et du CPOM, en lien avec la démarche d'amélioration continue de la qualité</p> <p>2/ Communiquer ce bilan auprès des parties prenantes et déterminer les actions correctrices si nécessaire</p>	Direction	T1 2025
--	---	-----------	---------

Diagramme - Objectifs 2024-2029

	2024	2025				2026				2027				2028				2029			
	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026	T2 2026	T3 2026	T4 2026	T1 2027	T2 2027	T3 2027	T4 2027	T1 2028	T2 2028	T3 2028	T4 2028	T1 2029	T2 2029	T3 2029	T4 2029
AXE 1 - DROITS, LIBERTÉS, EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE																					
Garantir les droits et libertés de la personne accompagnée																					
Renforcer et favoriser le lien social et la lutte contre l'isolement																					
Améliorer la connaissance des habitudes de vie, les besoins et le projet de vie de la personne âgée																					
Garantir la participation de la famille et des proches aidants																					
Améliorer le processus de pré-admission et d'admission																					
Garantir un projet d'animation diversifié et personnalisé																					
Assurer un service d'hôtellerie et de restauration de qualité et adapté																					
Affirmer la stratégie en matière d'éthique et de bientraitance																					
AXE 2 - ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ (STRATÉGIE THÉRAPEUTIQUE ET SOINS)																					
Placer la personne au cœur de son accompagnement à la santé et favoriser son autonomie																					
Garantir un accompagnement à la santé de qualité																					
Améliorer la gestion du circuit du médicament et mieux maîtriser le risque infectieux																					
Encadrer le recours aux contentions																					
Développer les thérapies non médicamenteuses																					
Assurer une prise en charge des soins palliatifs et un accompagnement à la fin de vie de qualité																					
Renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées de l'unité de vie protégée																					
AXE 3 - DÉMARCHE QUALITÉ, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES																					
Organiser le recueil et le traitement des événements indésirables																					
Développer une démarche d'amélioration continue de la qualité																					
Poursuivre la démarche de prévention et de gestion des risques																					
Assurer une politique en matière de prévention de la maltraitance et de violence																					
Garantir un plan de gestion de crise et de continuité d'activité																					
Renforcer l'échange autour des bonnes pratiques professionnelles																					
AXE 4 - CONTINUITÉ ET FLUIDITÉ DES PARCOURS																					
Favoriser les échanges et la coordination entre les intervenants libéraux																					
Faciliter la fluidité et la continuité du parcours de la personne accompagnée																					
Garantir un maillage territorial solide et une ouverture sur l'extérieur																					
Communiquer en interne et en externe sur l'image de l'établissement																					
AXE 5 - POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES																					
Assurer la sécurité des professionnels																					
Favoriser et partager les pratiques professionnelles sur l'ensemble de la structure																					
Garantir un accompagnement par des professionnels formés																					
Renforcer l'accueil des nouveaux salariés																					
Renforcer la qualité de vie au travail pour fidéliser les professionnels																					
AXE 6 - PILOTAGE INTERNE																					
Optimiser l'information et la communication internes																					
Renforcer la sécurisation des données																					
Poursuivre les actions en termes de RSE et de développement durable																					
Assurer un suivi des documents stratégiques de la structure																					

ORIENTATIONS TERRITORIALES ET PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Le présent projet d'établissement s'est attaché à tenir compte des orientations fixées par l'agence régionale de santé et le conseil départemental et s'est intéressé aux données démographiques du territoire d'implantation de notre structure (source : ANCT 2023 – Source INSEE 2020).

Orientations de l'agence régionale de santé Pays de la Loire (2023-2028) :

Le projet régional de santé comprend une ambition qui guide des enjeux à partir desquels des priorités régionales et orientations stratégiques sont arrêtées :

Priorités régionales de santé :

- La prévention des addictions et l'accompagnement des personnes souffrant de conduites addictives,
- La santé des jeunes,
- La santé mentale,
- L'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie vers une société plus inclusive,
- L'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires.

Orientations stratégiques :

- La santé dans toutes les politiques, favorisant la réduction des inégalités de santé,
- Le citoyen, l'usager, acteur de sa santé et de son parcours de santé,
- Promouvoir collectivement l'autonomie, dans une société inclusive,
- Accéder aux soins et aux accompagnements utiles et adaptés, au bon moment et au bon endroit,
- Des leviers transversaux pour accompagner le changement.

Un certain nombre d'objectifs opérationnels a été arrêtés, dont :

- Renforcer la prise en compte de la parole de l'usager, ses attentes et ses besoins,
- Repérer, diagnostiquer, prévenir la perte d'autonomie ou l'aggravation du handicap (à tous les âges de la vie),
- Favoriser les conditions d'un accompagnement global et inclusif qui permettent le libre choix des personnes âgées et/ou vivant avec un handicap,
- Promouvoir la santé mentale de la population et améliorer le parcours de santé des personnes vivant avec un handicap psychique ou avec un trouble psychique,
- Améliorer la performance médico-économique et sociétale des opérateurs de santé,
- Développer et déployer l'usage du numérique en santé.

Orientation du conseil départemental de Loire-Atlantique (2023-2028) :

« Bien vieillir en Loire-Atlantique » est le dernier schéma départemental qui a retenu 4 orientations qui sont ensuite déclinées en engagements et en objectifs opérationnels :

Orientation n°1 - Vivre en société et exercer sa citoyenneté

- Encourager la participation à la vie sociale
 - Changer le regard sur l'avancée en âge
 - Faciliter l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs adaptés
 - Encourager la mobilité
- Renforcer la place des personnes et leur engagement citoyen
 - Mieux associer les personnes aux décisions et dispositifs les concernant
 - Valoriser l'engagement social et citoyen
- Développer le lien social et intergénérationnel
 - Renforcer les initiatives qui participent au maintien du lien social
 - Développer les initiatives intergénérationnelles

Orientation n°2 - Choisir son lieu de vie

- Préserver l'autonomie chez soi
 - Soutenir le développement des services d'aide et d'accompagnement
 - Améliorer l'offre d'accompagnement à domicile
 - Faciliter le recours aux aides techniques ou à l'aménagement des logements
- Diversifier les modes d'habitats
 - Améliorer la visibilité de l'offre et des besoins
 - Soutenir et développer des formes d'habitats
- Développer les résidences autonomie et adapter les EHPAD aux attentes et besoins
 - Accompagner le développement des résidences autonomie
 - Accompagner la transformation des hébergements proposés en EHPAD

Orientation n°3 - Être soutenue à chaque étape de son parcours

- Agir en direction des aidants
 - Accompagner et informer les aidants
 - Poursuivre le déploiement de solutions de répit
- Développer l'information et simplifier les démarches
 - Animer l'accueil et l'information dans les territoires
 - Veiller à la simplification des démarches
- Accompagner les transitions et prévenir les ruptures de parcours
 - Accompagner les transitions liées à l'âge
 - Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap
 - Soutenir une offre d'accompagnement en direction des personnes les plus précaires

Orientation n°4 - Accéder à des services de qualité

- Améliorer l'attractivité des métiers
 - Apporter un appui ressources humaines aux employeurs
 - Améliorer la qualité de vie au travail
 - Soutenir la performance des organisations
- Veiller à la qualité de l'accompagnement
 - Soutenir l'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins et attentes des personnes
 - Repérer et accompagner les situations avec risques de maltraitance
 - Développer une stratégie de contrôle des établissements et services
- Promouvoir l'engagement environnemental

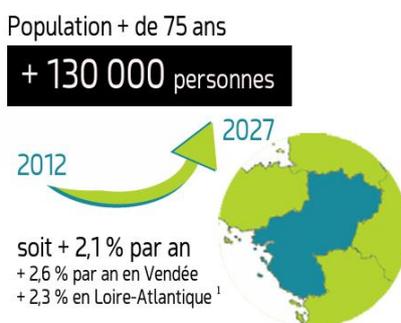
- Accompagner la prévention de nouveaux risques liés au dérèglement climatique
- Encourager les établissements à s'engager dans une transition écologique globale

Projections démographiques :

D'après l'INSEE ¹ et une infographie réalisée par le département de Loire-Atlantique, le territoire d'implantation de la résidence Saint Martin n'échappera pas non plus au vieillissement accéléré de la population :



L'agence régionale de santé Pays de la Loire prévoit également² une projection de + 45% en 20 ans :



L'ARS estime à 42 091 personnes de plus de 75 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer :

Alzheimer				
Part des malades / tranche d'âge ³				
	75-79	80-84	85-89	90 et +
Hommes	4,6 %	9,6 %	15,2 %	21,6 %
Femmes	3,7 %	15,3 %	23,8 %	46,5 %

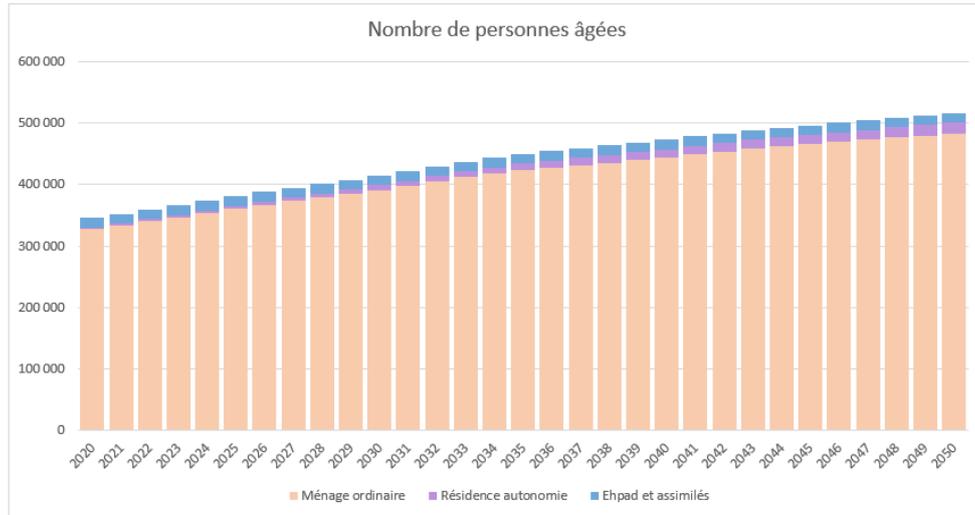
Enfin, le département de Loire-Atlantique, tout comme le reste de la France, va devoir faire face à un réel choc démographique. Si le virage domiciliaire mentionné par les pouvoirs publics a bien lieu, le nombre de personnes âgées en EHPAD ne devrait pas augmenter (graphique 1). Cependant, les personnes âgées qui y seront accueillies seront de plus en plus en perte d'autonomie (graphique 2), ce qui va nécessairement augmenter les besoins en personnel (graphique 3)³.

¹ Sources : Insee rp 2020, Indicateurs socio-départementaux - Projection Département 44 - Octobre 2023

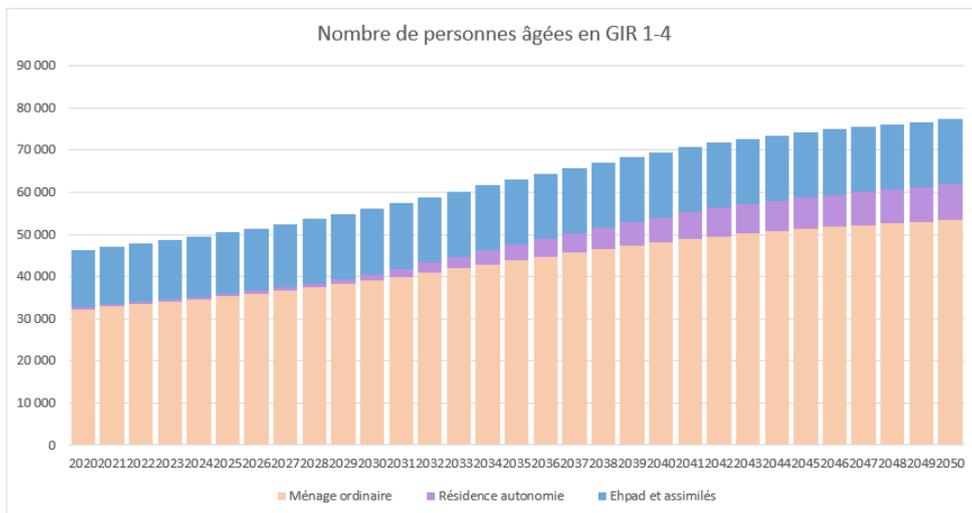
² Évaluation des besoins médico-sociaux des personnes âgées, DOA (Département observation et analyse) ARS Pays de la Loire, décembre 2016 | Étude INSEE – ARS Pays de la Loire, Pays de la Loire : 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030, février 2012 | Étude Paquid

³ « Perte d'autonomie des personnes âgées : quels besoins et quels coûts pour accompagner le virage domiciliaire ? » Etude n°96 de l'Institut des politiques publiques – Novembre 2023

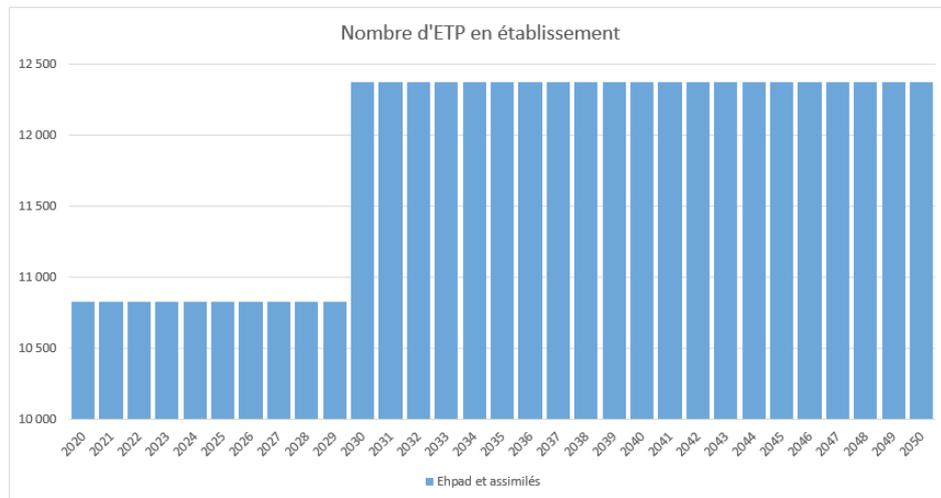
Graphique 1 :



Graphique 2 :



Graphique 3 :



Données de l'observatoire des territoires – ANCT 2023 / INSEE, concernant le territoire d'implantation de notre résidence :

Part des 75 ans et plus :

- Campbon : 8,9%
 - Savenay : 8%
 - Bouvron : 9,3%
 - Pont Château : 8,3%
 - Blain : 9,2%
 - Donges : 6,8%
 - St Gildas des Bois : 12,1%
- (Moyenne nationale : 9,5%)

Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules :

- Campbon : 20,3%
 - Savenay : 27,4%
 - Bouvron : 41,3%
 - Pont Château : 40,5%
 - Blain : 38%
 - Donges : 39,6%
 - St Gildas des Bois : 33,6%
- (Moyenne nationale : 38,4%)

Au vu des projections de l'Institut des politiques publiques, nous devons donc nous attendre à ce que ces données évoluent à la hausse dans les années à venir.